

APAJH

Additionnons nos différences...

“La Revue” de l'Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés



Handicap et Outre-Mer **INNOVATIONS, DIVERSITÉ, INÉGALITÉ**

Le regard d'Erica Bareigts | Page 8

L'APAJH appelle à une réflexion collective
autour de la société inclusive | Page 26

FORMATION

2019

- Pour les professionnels du secteur **social, médico-social et sanitaire**
- Pour les **travailleurs d'ESAT et d'EA**
- Depuis 1984, une **forte expertise de la formation continue** dans le secteur du handicap





N°118
Janvier 2019

Couverture | Solen Ruaud

Sommaire

Dossier thématique : Handicap et outre-mer

- Handicap et outre-mer : état des lieux 4
- L'APAJH dans les DROM, des associations militantes et gestionnaires 6
- Nouvelle dynamique APAJH en Martinique et à Mayotte 7
- Le regard d'Ericka Bareigts 8
- Guidance parentale à Mayotte 10
- Ecoute et soutien pour les personnes en situation de handicap psychique 11
- Ultra-marin et en situation de handicap... le difficile chemin de l'école 12
- Des initiatives pour l'emploi qui essaient 14
- A la Réunion, une collaboration réussie pour une meilleure prise en charge à l'hôpital 16
- Le tandem handikite a trouvé sa place à l'APAJH Guyane 18
- Handi Surf, une association présente aussi en outre-mer 19

Sondage

- Scolarisation et handicap, quelle réelle perception des parents ? 21

Evènement

- 42ème Congrès de la Fédération APAJH 20
- Un Projet associatif APAJH 2018-2023 exigeant 25
- Société inclusive 26
- Colloque Adaptation et évolution de l'offre médico-sociale 28
- Trophée APAJH 2018 : une soirée de tous les talents ! 30
- Comité interministériel du handicap 34

En région

- ESAT de Crissey : à la Une pour parler de citoyenneté 35
- Rhône, Seine-Maritime et Somme :
Unités d'enseignement élémentaire autisme 36
- A Sorède, l'ESAT Les Micocouliers ouvre sa boutique 37
- L'APAJH Haute-Vienne : IME de Lascaux construit sa Grande demeure 38
- L'humoriste Geoffrey Bugnot « dérape » à Pionsat 39
- Des spectacles sensoriels et adaptés avec les Sœurs Lampions 40
- Dulcenae, un salon de beauté inclusif 41

- A lire, à voir 43



Editorial

Société inclusive,
parlons-en !

A Narbonne, en juin dernier, les militants APAJH ont su se rassembler pour voter à l'unanimité un texte fort et ambitieux sur la Société inclusive.

Après des mois de travaux, d'échanges, de confrontations d'idées, de réflexion collective, nous avons été capables, ensemble, de poser les fondations éthiques et revendicatives de notre vision d'avenir.

Une société pour tous, et d'abord pour les plus faibles et les plus vulnérables, des réponses organisées et dignes, tout au long d'un parcours de vie sans rupture, une ambition citoyenne d'écrire aujourd'hui le futur.

C'est notre rôle, notre volonté !

Et tout cela dans une société laïque.

Le projet, notre projet, est là, disponible !

Et notre société exclut toujours honteusement au motif du handicap !

Alors, personnes en situation de handicap, familles et amis, collaborateurs, pouvoirs publics, militants bénévoles APAJH, emparons-nous de ce texte, faisons-le connaître, portons-le au-delà de nos cercles afin que cette société bouge enfin !

Depuis le 19 février 1962, contre vents et marées, l'APAJH impulse, dérange, bouge, innove et crée dans l'intérêt général !

Cinquante-sept ans après, l'œuvre est inachevée.

Nous avons tracé notre feuille de route.

Elle est claire, déterminée, ambitieuse !

Réalisons-là !

Ensemble, convaincus et défricheurs !

Amis, camarades, de l'utopie d'aujourd'hui, bâtissons la réalité de demain !

Jean-Louis GARCIA
le 5 février 2019

Handicap et outre-mer

Souvent enfermés dans la terminologie « les DROM », les départements et régions d'outre-mer sont loin de former un ensemble homogène. Au contraire, la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane, La Réunion et Mayotte sont animées par des identités, des cultures, des histoires variées, riches et spécifiques.

Avec ce numéro, la Revue APAJH se penche sur les bonnes pratiques mises en place dans ces régions, sans pour autant nier les réalités de terrain et les inégalités qui persistent avec la métropole et au sein même de chaque territoire.

Les difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap en métropole pour accéder à l'école, à un logement, à la santé, etc. se retrouvent en outre-mer, avec un contexte socio-économique qui exacerbe les inégalités.

Présente dans ces territoires avec cinq associations fédérées, l'APAJH se mobilise pour une société réellement inclusive et pour l'accès à tout, pour tous, avec tous... et partout, en outre-mer comme en métropole.

Eloignement géographique, retards structurels, faiblesse des politiques sociales, ... les hypothèses ne manquent pas pour expliquer la persistance des inégalités entre la métropole et les départements et régions d'outre-mer (DROM).

La Guyane, la Martinique, la Guadeloupe, La Réunion et, depuis le 31 mars 2011, Mayotte sont les cinq DROM de la France. Au même titre que les autres départements, ils sont régis par la Constitution de la V^e République. Les lois et règlements applicables en métropole y sont également applicables de plein droit, même si des adaptations peuvent exister.

Les parents pauvres des politiques sociales ?

Vus depuis la métropole comme «éloignés», les DROM sont souvent considérés comme un seul bloc. Cette vision centralisée ne reflète en rien la richesse, la diversité et la force des différentes identités de ces territoires.

Nicolas Roinsard est sociologue à l'université Clermont-Auvergne (63) : «*Quand on regarde la dépense par habitant de l'Etat : les 5 DROM sont sous-dotés. Je prends l'exemple du nombre de structures médico-sociales. Il y avait cette idée qu'à La Réunion, et en outre-mer en général, prédominait la solidarité familiale. En matière de politique publique, cette solidarité familiale a eu bon dos car l'Etat*

en a profité pour retarder la mise en place de structures médico-sociales. C'est le même phénomène pour les EHPAD. L'Etat a pensé que la solidarité familiale allait prendre le relais. L'Etat joue sur une tradition de prise en charge familiale pour ne pas développer de structures».

Des inégalités avec la métropole qui exacerbent les difficultés pour les personnes en situation de handicap

Ce déficit des politiques publiques amplifie les inégalités qui existent avec la métropole. Dans le rapport «Egalité Réelle Outre-mer» adressé au Premier Ministre en mars 2016, Victorin Lurel, sénateur de Guadeloupe, souligne le fossé qui persiste entre la métropole et l'outre-mer. Point de départ de la loi sur l'égalité réelle Outre-mer votée en 2017, ce rapport lance un cri d'alarme sur la situation de certains territoires ultra-marins, sur la persistance d'inégalités avec la métropole mais aussi au sein de chaque département.

«*En dépit d'indéniables progrès, des écarts forts et persistants demeurent entre les outre-mer et l'Hexagone, essentielle-ment dans le domaine socio-économique, dans un contexte d'essoufflement du modèle économique ultramarin*».

Nicolas Roinsard met notamment en lumière la faible volonté d'intégration par l'Etat : «*Avec le rapport de Victorin Lurel, on voit bien que l'intégration nationale des DROM*

est un chantier difficile. Il y a toujours cette idée qu'on a le temps, on se dit qu'il y a des singularités qui expliquent qu'on ne bouge pas. Oui, il a des singularités mais il y a quand même une faible volonté d'aligner les droits».

En matière de politique du handicap et d'accompagnement des personnes en situation de handicap, les inégalités qui existent en métropole se retrouvent dans les territoires ultra-marins... et sont souvent exacerbées par des situations socio-économiques plus précaires que dans l'Hexagone.

Des terres d'innovations

Ces difficultés ne doivent pas cacher les nombreuses expérimentations menées dans les outre-mer pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap : la pair-aidance, la guidance parentale, le baluchonnage sont autant d'innovations initiées dans ces territoires.

Au quotidien, les acteurs ultramarins du secteur médico-social déploient leur expertise en prenant en compte les spécificités sociales, culturelles, économiques pour proposer un accompagnement le plus adapté aux attentes des personnes en situation de handicap, pour une société toujours plus inclusive. ■

Dossier thématique

MARTINIQUE

Superficie : 1 128 km²
Nombre d'habitants : 380 877

Des inégalités persistantes

- 64 % des personnes en situation de handicap ne détiennent pas de diplômes (contre 52 % pour les autres)
- 2,5 % de travailleurs en situation de handicap parmi les effectifs des entreprises *
- 81 % des personnes en situation de handicap ne pratiquent jamais d'activité en société

Perte d'autonomie et avancée en âge

Les seniors en situation de handicap sont deux fois plus souvent confrontés à la maladie que les autres citoyens.

Rôle prépondérant des aidants

- L'entourage est la première source d'aide des personnes en situation de handicap. 74 % des personnes aidées le sont par leur famille (55 % en métropole)
- 3 % des personnes en situation de handicap sont aidées uniquement par des professionnels (15 % en métropole)

* Obligation légale de 6%

Sources : Tableau de bord – Emploi et chômage des personnes en situation de handicap 2017 (AGEFIPH) ; Le handicap en Martinique : Une question d'âge et un entourage omniprésent – Enquête INSEE 2016



GUYANE

Superficie : 83 534 km²
Nombre d'habitants : 259 865

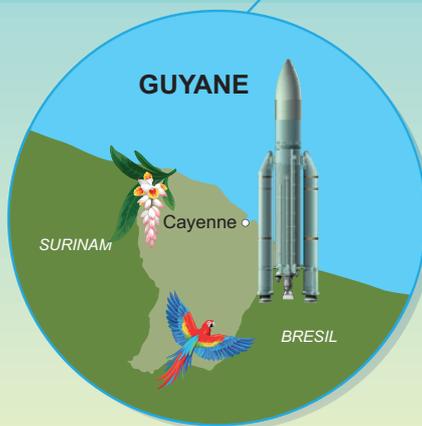
Un territoire sous-doté en professionnels et structures

- 2 ESAT pour 260 000 habitants
- Un déficit de professionnels spécialisés dans le repérage, le dépistage et le diagnostic du handicap

Construire l'avenir

- Vote en 2017 d'un plan de rattrapage de 1,08 milliard d'euros

Sources : ARS Guyane



GUADELOUPE

Superficie : 1 702 km²
Nombre d'habitants : 397 990

Une perte d'autonomie précoce des seniors

- Un tiers des seniors (+ de 60 ans) vivant à domicile se déclarent en mauvaise ou très mauvaise santé (13 points de plus que la moyenne nationale)
- En 2030, la Guadeloupe comptera 134 seniors pour 100 jeunes

Le rôle essentiel des aidants

- 7 % des personnes en situation de handicap sont aidées uniquement par des professionnels (15 % en métropole)

Des inégalités persistantes

- 16 % des personnes en situation de handicap ont un emploi, contre 35 % pour le reste de la population (taux d'emploi de 2,15 %)

Sources : Insee « la Guadeloupe est la région où la perte d'autonomie des seniors est la plus précoce » - 2018 PRITH Guadeloupe ; APAJH Guadeloupe

MAYOTTE

Superficie : 376 km²
Nombre d'habitants : 256 518

Un système globalement trop peu incitatif

- Obligation d'emploi de personnes reconnues travailleurs handicapés à 2 % (contre 6 % au niveau national)
- Un handicap qui reste caché par peur de perdre son emploi : 5 AAH* pour 1 000 habitants de 20-60 ans contre 31 en métropole

Des initiatives porteuses mais fragiles, à soutenir et pérenniser

- Progression de l'inclusion scolaire
- Un projet d'Esat « hors les murs »
- L'attribution de crédits pour la création d'une entreprise adaptée

Un déficit de professionnels et de structures

- Une offre libérale faible avec 259 professionnels de santé recensés
- Sur 441 enfants orientés en CLIS* entre 2011 et 2013, 145 le sont par défaut, faute de places disponibles dans un établissement du secteur médico-social

* AAH : allocation adulte handicapé
* CLIS : classe pour l'inclusion scolaire

Sources : PRITH Mayotte | Actualisation des données sur les personnes en situation de handicap à Mayotte au 31 décembre 2013 (CREAI)

LA REUNION

Superficie : 2 512 km²
Nombre d'habitants : 850 727

Une offre d'accueil en augmentation mais insuffisante

- 48 structures médico-sociales pour enfants et adultes en situation de handicap
- 12 centres de consultation et de dépistage (CMPP et CAMSP)
- Augmentation de 22 % du nombre de places pour adultes entre 2010 et 2014

Le développement de l'offre

- Une meilleure réponse aux besoins des citoyens dans le champ de l'autonomie comme 3^{ème} axe prioritaire de la feuille de route 2016-2023 de l'ARS Océan Indien
- 12 % des jeunes en situation de handicap sont non scolarisés (contre 31 % en 2000 et 17 % en 2010)

Sources : Handicap à la Réunion mai 2018 – enquête handicap 2014 à la Réunion – ARS Océan Indien | Handicap à La Réunion : une offre d'accueil en augmentation mais insuffisante- ARS - 2014

“ J'ai toujours un espoir parce que je crois en l'Homme. C'est peut-être stupide. La voie de l'Homme est d'accomplir l'humanité, de prendre conscience de soi-même ”

Aimé Césaire, écrivain et homme politique | Interview pour magazine Lire 1^{er} juin 2004

“ Jouer le jeu, c'est piétiner les préjugés, tous les préjugés et apprendre à baser l'échelle des valeurs sur les critères de l'esprit. [...] ”

Jouer le jeu, c'est aimer les Hommes, tous les Hommes et se dire qu'ils sont tous bâtis sur une commune mesure humaine qui est faite de qualités et de défauts ”

Félix Eboué, homme politique et résistant

L'APAJH dans les DROM, des associations militantes et gestionnaires |

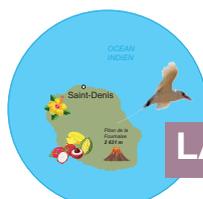
Homogénéité de valeurs, hétérogénéité des pratiques

Dans chaque département et région d'outre-mer, l'APAJH répond présent avec une association militante et/ou gestionnaire.



GUYANE

- Association créée en **2001**
- **150** salariés
- **5** services et **1** établissement
- **1** Centre de Ressources Multihandicap qui a accompagné **238** personnes en 2017
- Une association militante et gestionnaire



LA REUNION

- Association créée en **1999**
- **7** établissements et **2** services
- **300** personnes accompagnées
- Une association militante et gestionnaire



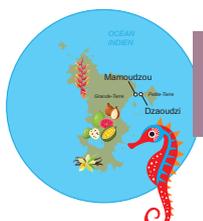
GAUDELouPE

- Association créée en **1978**
- **4** établissements et **3** services
- **1** centre de formation
- **500** personnes accompagnées
- Une association militante et gestionnaire



MARTINIQUE

- Association créée en **2016**
- Une association militante



ILE DE MAYOTTE

- La dernière-née des associations APAJH en outre-mer
- Association créée en **2017**
- Une association militante

40 ans d'APAJH en Guadeloupe

Doyenne des associations APAJH en outre-mer, l'APAJH Guadeloupe a fêté ses 40 ans en 2018. Lorsqu'elle est créée en 1978, l'association fait face à une stigmatisation des personnes en situation de handicap, quasi systématiquement exclues de l'école, des loisirs et de toute vie sociale. En 1985, l'APAJH Guadeloupe ouvre à Basse-Terre son premier établissement, aujourd'hui ESAT (établissement et service d'aide par le travail) Alizé, suivi en 1990 du premier foyer occupationnel devenu depuis un foyer d'accueil médicalisé. En 1995, elle lance son centre de formation pour préparer des jeunes aux métiers d'auxiliaire de vie scolaire individuelle et

au certificat d'aptitudes professionnelles Petite enfance. Un deuxième ESAT « Horizon » ouvre en 2002. C'est le seul ESAT de l'île qui accompagne spécifiquement les adultes traumatisés crâniens et cérébrolésés. Deux nouvelles structures naissent en 2003 : le centre de pré-orientation et unité d'évaluation et de réentrainement d'orientation sociale (CPO-UEROS) et le service mandataire. Enfin en 2009, l'association lance le SAISPAJH, service d'aide à l'insertion sociale et professionnelle pour les adultes et jeunes handicapés, qui agit au quotidien pour favoriser l'inclusion des 500 personnes accompagnées par l'APAJH en Guadeloupe.

La vie associative |

Nouvelle dynamique APAJH en Martinique et à Mayotte

En 2016 et 2017, deux nouvelles associations APAJH en Martinique et à Mayotte ont vu le jour.

De plus en plus pointues et variées, les missions des militants associatifs sont exigeantes. L'accompagnement des personnes en situation de handicap et de leurs proches nous oblige à une nécessaire interrogation de nos pratiques mais aussi à la mobilisation de forces vives pour faire exister les valeurs APAJH et les revendications sur chaque département français.

Nouveaux bénévoles, gestion de structures ou actions militantes au quotidien, la vie des associations n'est jamais un long fleuve tranquille.

Renouveau pour l'APAJH de la Martinique

Depuis novembre 2015, l'association est pilotée par un conseil d'administration présidé par Jean-Paul Jouanelle. Afin d'épauler la nouvelle gouvernance, début 2016, Jean-Louis Garcia, président de la Fédération APAJH, Noël Baekelandt, secrétaire général, Jean-Claude Rouanet, vice-président délégué sont allés à la rencontre des militants des Antilles et de Guyane à l'occasion d'une formation des militants. Ce temps portant principalement sur le « Rôle et les missions des associations départementales, et le rôle et la place des élus et des directeurs généraux » est majeur dans la vie du mouvement APAJH.

apajh972@gmail.com

Militantisme au plus proche des besoins et attentes avec l'APAJH Ile de Mayotte

Mohammed Abdou et les membres du conseil d'administration ont fondé l'APAJH Ile de Mayotte en décembre 2017. Depuis, en lien avec l'expertise de la Fédération APAJH, les synergies avec les associations et partenaires institutionnels se multiplient.

contact@apajh-ile-de-mayotte.yt



Mohamed ABDOU, président de l'APAJH «Ile de Mayotte», Jean-Louis GARCIA, président de la Fédération APAJH et Pierre RODDIER, délégué de région Océan indien



Noël Baekelandt, secrétaire général de la Fédération, Jean-Claude Rouanet, vice-président délégué de la Fédération et Jean-Paul Jouanelle, président de l'APAJH de la Martinique



En Martinique, un schéma de l'autonomie des personnes âgées et en situation de handicap

En Martinique, comme dans les quatre autres départements et régions d'outre-mer, des inégalités avec la métropole persistent. Ces inégalités socio-économiques exacerbent les difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap dans tous les domaines de la vie. En Martinique, un schéma sur 5 ans a été adopté en 2017 pour favoriser l'autonomie des personnes âgées et en situation de handicap.

Le plan s'appuie sur 5 axes déclinés en 22 actions et 15 objectifs :

- rendre la société martiniquaise plus inclusive, en renforçant notamment la coordination des acteurs dans le cadre de la conférence des financeurs ;
- faciliter les parcours de vie pour maintenir l'autonomie ;
- renforcer le maintien à domicile et l'aide aux aidants en accompagnant notamment la structuration du secteur du domicile ;
- diversifier les solutions innovantes d'accueil et d'hébergement ;
- anticiper les évolutions socio-économiques pour préserver l'autonomie.



Le 4 décembre, à Saint-Denis, Ericka Bareigts (à gauche) a participé à l'événement « Nout tout lé Kapab ! », organisé par la Mairie de la ville à l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées.

Le regard de...

Ericka Bareigts, députée de La Réunion et ancienne ministre des outre-mer

La France hexagonale et La Réunion ont été récemment concernés par le mouvement des Gilets Jaunes. Leurs principales revendications portaient sur le coût de la vie et le modèle de gouvernance de la France. Cependant, le sujet du handicap n'a pas été, ou trop peu, abordé durant cette période de crise. Alors que la loi en faveur de l'emploi des personnes handicapées a été votée il y a 30 ans, force est d'admettre que la situation demeure plus qu'insatisfaisante pour les personnes en situation de handicap. Et ces difficultés sont exacerbées dans les territoires ultramarins dont La Réunion.

Ainsi, la population recensée par la MDPH (Maison départementale des personnes

handicapées) a augmenté à La Réunion en moyenne de plus de 6% chaque année. Soit plus de 73% au total entre 2006 et 2015. Pour la même période dans l'Hexagone, ce taux était de plus 8%.

Les Outre-mer souffrent aussi d'un retard concernant l'accueil en établissements. Selon le rapport d'information du 29 juin 2016 fait au nom de la commission des affaires sociales en vue d'y étudier la situation sanitaire à La Réunion, notre île apparaît, avec la Guyane et Mayotte, comme le territoire de la République le plus en difficulté sur ce point.

La politique inclusive qu'on partage ne peut être abordée de la même manière,

ni avec le même rythme, ni la même intensité que celle menée en France hexagonale. Une bonne politique inclusive suppose le développement d'établissements médico-sociaux d'accueil, d'accompagnement, qui allègent le poids de la prise en charge pour les familles et garantit une qualité de soins et d'accompagnement pour la personne.

Or, dans nos territoires, le retard d'équipements, ajouté à la pauvreté des familles, 40% de familles sous le seuil de pauvreté à La Réunion, les conditions ne sont pas encore réunies pour cette société inclusive. L'accompagnement du handicap ne peut donc pas reposer uniquement sur la solidarité familiale.

En ce qui concerne l'accès au travail des personnes handicapées, les chiffres sont connus. Le taux de chômage national des personnes handicapées s'élève à 19%, soit près du double de celui du reste de la population. À La Réunion, ce taux serait de près de 60% selon les données de la MDPH.

Face à ce constat, il est nécessaire d'adapter les politiques publiques en faveur du handicap à chaque territoire. Nous devons travailler, innover, pour trouver des formules plus adaptées à notre environnement insulaire, économique et culturel. Cette stratégie de la différenciation est celle de la loi égalité réelle adoptée à l'unanimité en février 2017, que j'ai défendue en tant que ministre des Outre-mer.

La secrétaire d'État Sophie Cluzel souhaite lancer une grande réforme des MDPH sur deux ans qui concernera aussi les Outre-mer. Cette réforme devra donc s'inscrire dans cette logique d'adaptation et de différenciation que je défends.

J'ai participé à la mission TAQUET - SERRES à La Réunion. Le constat a de nouveau été fait sur le manque de moyens des MDPH qui se traduit notamment par un allongement dans l'examen des dossiers. La grande réforme des MDPH doit apporter une réponse à l'accès aux droits des personnes handicapées. Cette réponse suppose les bons effectifs pour faire des bilans rapides, complets et globaux de la situation des personnes, quel que soit leur âge.

Il ne peut pas y avoir d'inclusion, de vie professionnelle sans éducation. Nous avons, lors du précédent mandat, professionnalisé l'accompagnement des enfants en situation de handicap, sous l'impulsion de la ministre Marie-Arlette Carlotti. Aujourd'hui, si la situation globale s'améliore, des enfants inscrits en milieu ordinaire effectuent encore leur rentrée scolaire sans accompagnant.

L'État doit être aux côtés des collectivités. Si un accompagnement est attribué, souvent le nombre d'heures est insuffisant. En conséquence, la gestion de la pause



Jean-Louis Garcia et Ericka Bareigts, lors d'une matinée Handicap avec personnes en situation de handicap et associations à La Réunion, en décembre 2017

méridienne, et en particulier la prise des repas à la cantine, est quelquefois impossible. Il est donc nécessaire qu'une attention particulière soit portée à l'application du décret de 2009 instaurant une coopération entre les Ministères de la Santé, de l'Éducation nationale et des collectivités territoriales.

“ Face à ce constat, il est nécessaire d'adapter les politiques publiques en faveur du handicap à chaque territoire. Nous devons travailler, innover, pour trouver des formules plus adaptées à notre environnement insulaire, économique et culturel ”

Enfin, il ne peut y avoir d'inclusion sans solution aux déplacements. À Saint-Denis de La Réunion, ville où je suis députée et conseillère municipale, pour favoriser les déplacements des personnes à mobilité réduite, nous avons créé un service public dédié : City Ker. Un service de

transport à la demande pour les personnes à mobilité réduite, à un prix réduit. Ce service est aujourd'hui victime de son succès et mérite d'être amélioré et accompagné.

Si le gouvernement souhaite avancer de manière volontariste sur la question du handicap et faire preuve d'une véritable ambition politique en la matière, nous pourrions être à la hauteur des enjeux. La République doit permettre l'émancipation de toutes les personnes en situation de handicap. Cet objectif doit toutes et tous nous rassembler, au-delà des clivages politiques, et en mobilisant la solidarité nationale.

Le rapport Taquet-Serres | « Plus simple la vie »

Le rapport Taquet-Serres sur la simplification du parcours administratif des personnes en situation de handicap a été remis le 28 mai 2018, à Édouard Philippe, Premier ministre, Sophie Cluzel, secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées et Olivier Dussopt, secrétaire d'État. Il découle d'une mission pilotée par Adrien Taquet, député, et Jean-François Serres, membre du Conseil économique, social et environnemental.

Le rapport, nommé « Plus Simple la vie », juge illisible le système de prestations sociales pour les personnes en situation de handicap. Il dégage 113 propositions pour améliorer leur parcours administratif. Parmi les mesures concrètes avancées, le rapport préconise l'attribution de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé et de l'allocation adulte handicapé «sans limitation de durée» pour les personnes dont la situation n'est pas susceptible d'évoluer positivement.

Guidance parentale à Mayotte |

Une dynamique collective pour un accompagnement sur-mesure

Depuis février 2017, l'APAJH réalise un projet de guidance parentale à Mayotte pour mieux accompagner et identifier les besoins de familles avec un enfant en situation de handicap.

Pénurie de professionnels de santé, manque d'équipements médico-sociaux, 500 enfants en attente de places... Les problématiques sont nombreuses à Mayotte et concernent l'accès aux soins, au logement, à la scolarisation ou à l'emploi. En raison du contexte mahorais (organisation familiale élargie, forte empreinte de la religion et des croyances, difficultés économiques), l'équipe projet « Guidance parentale » a affirmé dès le début sa volonté de travailler à partir des réalités du terrain, notamment sur la représentation du handicap par les familles.

Avec ce programme l'objectif est de soutenir le parent dans ses difficultés, le rendre acteur de l'accompagnement avec comme bénéficiaire final, l'enfant en situation de handicap. Le projet s'appuie notamment sur l'expertise de familles-ressources, ayant trouvé des solutions aux difficultés de leur enfant, et sur des professionnels du social et du médico-social.

La co-construction pour dépasser les représentations

A ce jour, 10 familles ressources sont force de propositions par rapport à leur expérience dans l'accompagnement du parcours de leur enfant. Elles participent à des temps d'échanges avec 80 familles cibles, sous forme de partage d'expériences. « Sur les 80 familles cibles identifiées, 50 étaient sans solution. Nous sommes

dans une dynamique de co-construction, avec mobilisation de l'intelligence collective. A Mayotte, les réponses sont insuffisantes par rapport à la réalité. La question de la pair-aidance est très importante car les familles sont compétentes. Le recueil de leurs expertises permet aux professionnels de répondre au plus près des besoins », explique Binta Doumbia, chargée de projet à l'APAJH.

Niya moja udza lulu ! *

Le 10 octobre dernier, les familles ressources et les professionnels formés étaient conviés à participer à un retour d'expériences. Plus encore qu'un bilan, cette journée avait d'abord pour vocation de faire se rencontrer les acteurs de ce projet.

Il s'agissait pour les professionnels d'obtenir des outils et des pistes pour pouvoir organiser, gérer et animer les groupes de discussion centrée sur la notion de pair-aidance qui regroupent les familles ressources. Pour ces dernières, cette rencontre avait pour objectif de leur faire mieux cerner la notion « pair-aidant ».

Alors que le processus engagé en 2017 arrive presque à son terme et que la rédaction d'un guide de bonnes pratiques sera la dernière étape, des tendances se dessinent déjà dans le quotidien des professionnels et des familles. Tout d'abord, l'identification des différents acteurs de la part des familles, ce qui permet dans un second temps un fonctionnement en réseau entre ceux-ci afin de décloisonner l'accompagnement de l'enfant en situation de handicap. Mais également une mise en valeur des différentes pratiques, qu'elles

proviennent des familles ou des professionnels qui se perçoivent d'autant plus comme complémentaires. ■

* L'union fait la force !

Les partenaires du projet sont l'ARS Océan Indien, la MDPH de Mayotte, le Conseil départemental de Mayotte, la Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale, la Caisse de Sécurité Sociale de Mayotte, l'association gestionnaire des ESMS mahorais, la CNSA et le Centre hospitalier de Mayotte, les CCAS, le Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active et l'Éducation Nationale

Depuis 2017, la guidance parentale c'est :

33 professionnels mobilisés et formés

14 mois de formation

186 heures de regroupements, ateliers formatifs, formation théorique, conception d'outils

10 familles ressources

45 familles cibles identifiées

Ecoute et soutien pour les personnes en situation de handicap psychique |

Le relayage, ça marche !

Un an après son lancement, le dispositif Relayaz 974 propose aux personnes vivant avec un handicap psychique un soutien rapide et une action coordonnée. Expérimenté sur le territoire du nord et de l'est de l'île de la Réunion, ce sont onze binômes qui donnent corps à un accompagnement au plus proche des attentes et besoins de personnes en situation de handicap psychique et de leurs proches.

Des hospitalisations évitées et des aidants rassurés

Si il est difficile de pointer toutes les fois où la case urgences ou hospitalisation est évitée, les binômes (un pair-aidant et un professionnel) apportent souvent la réponse qui permet de passer un cap difficile à gérer. Plus de 300 appels ont été passés depuis le lancement et près de 100 interventions à domicile déclenchées*. Les binômes apportent une réponse en première intention et, en permettant l'expression d'un besoin, d'un mal-être, ou d'une angoisse passagère, sécurisent une personne en souffrance.

Le dispositif rend plus cohérent le tissu associatif. C'est aussi l'occasion d'expliquer l'organisation des admissions aux sein des établissements aux personnes en situation de handicap psychique et leurs proches. Comprendre les rouages permet aussi de mieux tolérer le temps d'attente avant une prise en compte.

Un réseau qui joue le jeu

Le dispositif fait maintenant partie de la palette de propositions dans le cadre de la réponse accompagnée pour tous (RAPT) et la gestion des situations complexes. Cela est possible grâce à une information relayée par la maison départementale des personnes handicapées (MDPH), par les acteurs impactés par l'accompagnement du handicap psychique et directement transmise aux familles ayant un proche sur liste d'attente des structures médico-sociales du nord-est de l'île.

Penser plus loin, imaginer l'avenir

Qu'il émane des familles ou des partenaires, l'intérêt pour le dispositif Relayage s'exprime au-delà du périmètre de l'expérimentation. L'équipe a pour projet de réunir les acteurs par micro région, et pourquoi pas, rendre le dispositif disponible sur l'ensemble de l'île de la Réunion.

C'est parfois au sein même des binômes que les perspectives d'évolutions sont exprimées. Certains pairs-aidants émettent le souhait de se former en tant que travailleurs sociaux ou se questionnent quant à la possibilité de créer un nouveau métier, celui de relayeur. Cette volonté montre que le dispositif participe aussi à l'insertion professionnelle et qu'il est nécessaire de soutenir les binômes dans leurs missions. ■

** 298 appels recensés et 89 interventions (décembre 2018). Retrouvez la présentation du dispositif Relayage dans la revue APAJH n°117 de mai 2018*

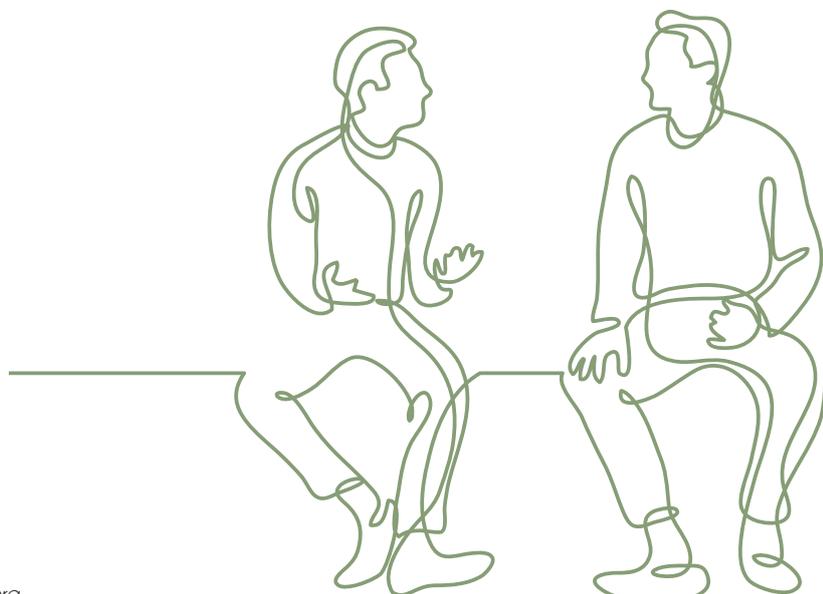
La pair-aidance



La pair-aidance repose sur l'entraide entre personnes souffrant ou ayant souffert d'une même maladie ou handicap.

En pratique, **Relayage 974**, c'est **relayage974@apajh.fr**

Depuis La Réunion : **0262 737 737**





L'accès à la scolarité, de la petite enfance à la formation | Ultra-marin et en situation de handicap... le difficile chemin de l'école

Le taux de scolarisation des habitants ultra-marins est bien inférieur à celui de la métropole, faute de moyens financiers, humains et matériels. Les personnes en situation de handicap résidant dans les DROM subissent de plein fouet ces mauvaises conditions, qui limitent ainsi leur droit à l'éducation.

Assurer l'égalité des chances à l'école, c'est d'abord offrir à chaque enfant les conditions matérielles lui permettant de suivre une scolarité normale. Ce n'est manifestement pas le cas en Guyane et à Mayotte, en raison principalement d'un double déficit structurel en équipements scolaires et en personnels

qualifiés conduisant à l'exclusion persistante d'une partie des enfants du système scolaire ».

Ce constat dressé par la Commission nationale consultative des Droits de l'Homme (CNCDH) en juillet 2017 dans son *Avis sur l'effectivité du droit à l'éducation dans les outre-mer*, est alarmant. Il met en lumière la situation de la Guyane et de Mayotte et pourrait également, dans une moindre mesure, décrire certaines conditions de scolarité à La Réunion, la Guadeloupe et la Martinique. De manière globale, la scolarisation des habitants des DROM reste en-deçà des pratiques en métropo-

le. Des inégalités persistent donc avec la métropole mais également entre les départements et régions d'outre-mer qui ne sont pas tous logés à la même enseigne.

L'observatoire des inégalités de 2013 indique qu'un quart des jeunes martiniquais, guadeloupéens et réunionnais de 20 à 24 ans ayant quitté le système scolaire n'ont que le niveau du primaire, contre 14 % en métropole. Un chiffre qui atteint les 53 % en Guyane. A Mayotte, la non-scolarisation est un phénomène majeur avec 40 % des jeunes de 18 à 24 ans n'ayant jamais été scolarisés.

Dans le premier degré, les taux de redoublement sont significativement supérieurs à la métropole et les retards à l'entrée d'un niveau (CP, CE1...) sont plus fréquents. Ainsi, en 2013 dans les départements et régions d'outre-mer, 21,2% des élèves à l'entrée en 6ème cumulent un retard d'au moins une année contre 11,2% en Hexagone. Ces taux varient selon les territoires : 13,1% à La Réunion, 13,4% en Martinique, 15,3% en Guadeloupe, 27,5% en Guyane et 47,6% à Mayotte ¹.

Un accès limité à la scolarité pour tous...particulièrement ressenti par les personnes en situation de handicap

Les personnes en situation de handicap résidant en outre-mer subissent ainsi une double exclusion : davantage exclues de l'école que les autres citoyens de manière globale, elles pâtissent également du manque d'infrastructures et de moyens de certains territoires. En Martinique, 64 % des personnes en situation de handicap ne détiennent pas de diplômes, contre 52 % pour le reste de la population. Elles sont 27 % à détenir le brevet des collèges et 7 % le baccalauréat (respectivement 30 % et 8 % pour les autres citoyens ²).

« Il n'y a pas suffisamment de classes pour recevoir les enfants tout court, tous les enfants avec ou sans handicap. (...) »

Autant vous dire que la problématique des enfants handicapés qui doivent être accueillis à l'école c'est un sujet encore plus compliqué à résoudre », avait déclaré Ericka Bareigts, députée de La Réunion et ancienne ministre des outre-mer, dans une interview auprès de la radio Vivre FM, en janvier 2018.

Dans la construction d'une société inclusive, l'École de la République est appelée à jouer un rôle essentiel, pour que chaque enfant ait la possibilité de suivre un parcours de formation et de réaliser son projet de vie. Encore faut-il pouvoir y accéder... dans les départements et régions d'outre-mer comme en métropole. ■

1. Loi égalité réelle Outre-Mer

2. Insee 2015 - Insee Analyses Martinique - Antilles - Guyane

60 élèves sans AVS-i en Guadeloupe

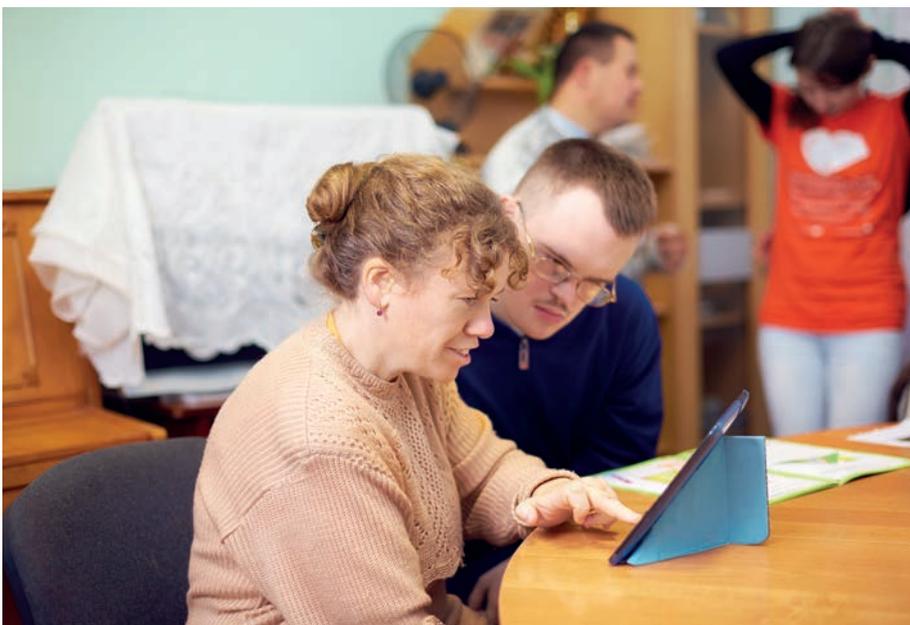


En mars dernier, la Guadeloupe a été marquée par des grèves des fonctionnaires. Parmi les sources de mécontentement, le manque d'AVS-i (auxiliaire de vie scolaire individuel) pour accompagner les enfants en situation de handicap scolarisés en classe ordinaire. D'après le Syndicat national unitaire des instituteurs et professeurs des écoles, on compte 60 élèves en situation de handicap sans AVS-i en Guadeloupe.

Le Label « génération 2024 », une initiative internationale pour l'école inclusive et l'accès aux loisirs

Dans le cadre de l'organisation des Jeux Olympiques en France en 2024, le label «Génération 2024» est donné à des établissements scolaires qui développent des passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif et encouragent ainsi la pratique physique et sportive de tous les jeunes, notamment ceux en situation de handicap.

Dans la lignée de Génération 2024, l'académie de Martinique a lancé le projet Génération « H » 2024. Plusieurs établissements scolaires de l'île ont participé à cette action avec l'organisation de journées thématiques, capitalisant sur les valeurs universelles de l'olympisme et du paralympisme.



Taux de jeunes de 18 ans en difficultés de lecture

- 30 % en Martinique, Guadeloupe et à la Réunion
- 46 % en Guyane
- 73 % à Mayotte
- 10 % en métropole

Source :
Ministère de l'éducation nationale – 2017
«Journée défense citoyenneté»

Emploi et handicap I

Des initiatives qui essaient

Alors que le taux de chômage annuel moyen est de 9,8 % en métropole*, les départements d'Outre-mer affichent des taux extrêmes qui varient de 17,6 % en Martinique à 26 % à Mayotte, département le plus touché. Comme en métropole, les personnes en situation de handicap souffrent deux fois plus du chômage que les autres citoyens. Pourtant, des projets, simples ou innovants, se multiplient pour favoriser l'inclusion professionnelle.

En Guyane, une plateforme d'essai et de prêt de matériel pour l'emploi

Depuis juin 2018, l'APAJH Guyane et l'AGEFIPH (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes handicapées) collaborent à un projet de plateforme de prêt de matériel pour l'aménagement des postes de travail.

Unique en Guyane, ce dispositif permet aux personnes éligibles aux aides de l'AGEFIPH d'évaluer l'utilité d'un matériel spécifique, en l'essayant avant d'en faire l'acquisition. Il s'agit d'une avancée considérable pour les travailleurs en situation de handicap. En effet, jusque-là, ils étaient limités dans leur choix de matériel et contraints à des délais importants de livraison.

En s'associant à l'AGEFIPH, l'APAJH Guyane entend ainsi mieux répondre à la demande des personnes en situation de handicap physique et sensoriel, qui veulent accéder à l'emploi ou se maintenir dans leur poste. ■

* Sources : Observatoire des inégalités 2017 - Insee 2016



L'APAJH Guyane a participé à l'opération Duoday en avril 2018.

Chaque jour doit être un Duoday !

En avril 2018, l'opération nationale Duoday permettait à une entreprise ou à une collectivité d'ouvrir ses portes à une personne en situation de handicap le temps d'une journée de stage, en duo avec un salarié.

L'APAJH Guyane a participé à ce projet en donnant l'opportunité à Jean-Pierre et Annie Mesipont de partager une journée de travail avec deux professionnelles de l'association, Nathalie Mariema, agent d'accueil au SESAM (Service d'Éducation et de Soutien aux

personnes Aveugles et Malvoyantes) et Jessica Esenline, secrétaire médico-sociale au SESSAD (Service d'éducation spéciale et de soins à domicile) les Orchidées. Leur journée a été rythmée par diverses tâches : accueil téléphonique, gestion des plannings, rédaction de courriers, etc.

Cette initiative met en avant le défi de l'emploi en milieu ordinaire pour les personnes en situation de handicap... en attendant que chaque jour soit un Duoday. ■



Produits fabriqués par l'ESAT Alizé coupelles de confitures (0,30g) en filets, labellisées Produit RUP (Régions UltraPériphériques), sirop de groseilles en bouteilles et en bocaux de confitures, cives et piments végétariens.

Confitures et savoir-faire à l'ESAT Alizé de Guadeloupe

A Anse-Bernard, en Guadeloupe, l'établissement et service d'aide par le travail (ESAT) APAJH propose aux travailleurs en situation de handicap une activité de production de confitures haut de gamme. Depuis 2011, ces confitures sont labellisées Logo RUP (Régions UltraPériphériques), une distinction européenne attribuée à des produits à base de 51 % au moins de matières premières locales.

Répartis sur trois sites à Baie-Mahault, Anse Bertrand et Basse-Terre, l'ESAT Alizé, géré par l'APAJH Guadeloupe, accompagne 110 adultes en situation de handicap. Elle leur permet de se consacrer à une activité professionnelle tout en bénéficiant d'un accompagnement médico-social et éducatif adapté à leurs attentes.

Un label, gage de qualité des travailleurs de l'ESAT

Parmi les multiples activités de l'ESAT, la production de confitures haut de gamme a attiré l'attention du label européen RUP Guadeloupe. Ce label est la seule mention valorisante réservée aux productions des RUP issues de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage. Il est réservé aux opérateurs

qui élaborent des produits à base de matières premières locales (51% minimum).

Pour Gilbert Congrè, directeur général de l'APAJH Guadeloupe : « Cette reconnaissance place l'ESAT dans la cour des grands, à côté de grands producteurs de café, de canne à sucre, de rhum. C'est une grande fierté pour les travailleurs ».

Des confitures « extra » et locales

Il est vrai que les confitures produites par l'ESAT ne sont pas comme les autres. Elles sont « extra », c'est-à-dire que le mélange contient au moins 45 % de fruits. Une exigence que dépasse l'ESAT avec des confitures composées de 60 % de fruits frais de saison, provenant de coopératives agricoles et d'agriculteurs guadeloupéens, auxquels s'ajoutent du sucre de canne et de la pectine. Sont exclus de la composition la pulpe surgelée, le sirop de glucose, le sucre de betterave, les colorants et autres auxiliaires technologiques.

Pour déguster et acheter des confitures haut de gamme à la banane Cavendish, à l'ananas, à la patate douce, à la goyave et à la mangue, rendez-vous à l'ESAT Alizé APAJH. ■



A Mayotte, une obligation d'emploi des personnes en situation de handicap à 2%

Bien que département français au même titre que les autres, certaines lois et règlements applicables en métropole sont adaptées au contexte mahorais. En métropole et dans les autres DROM, la loi du 10 juillet 1987 en faveur de l'emploi des personnes handicapées met en place une obligation d'emploi de 6% de personnes handicapées pour tout établissement d'au moins 20 salariés. Toutefois, à Mayotte, un arrêté préfectoral fixe ce taux à 2%. ■

Accès aux soins |

A La Réunion, une collaboration réussie pour une meilleure prise en charge à l'hôpital

Depuis 2012, l'APAJH de La Réunion travaille en partenariat avec le Centre hospitalier universitaire (CHU) de l'île pour améliorer l'accès aux soins et la prise en compte des personnes en situation de handicap.

L'idée d'une convention de partenariat a d'abord germé dans l'esprit de Muriel Roddier, administratrice de l'APAJH de La Réunion, face aux nombreux retours d'expériences négatifs exprimés par des personnes en situation de handicap et leurs proches après un passage aux Urgences: temps d'attente très longs, déficit de communication des équipes de santé, impossibilité d'être accompagnées... Les difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap ont été mises en lumière par l'Audition publique menée par la Haute Autorité de Santé en 2009, puis dans le Rapport Jacob sur l'accès aux soins et à la santé en 2013 : «*Le passage aux Urgences est souvent décrit comme catastrophique par les personnes handicapées et leurs accompagnants. La raison tient à la fois aux contraintes d'organisation de ces services et à une méconnaissance et une incompréhension de la part des personnels insuffisamment formés et préparés.*»

Dominique Goubert, directeur du pôle d'accompagnement APAJH de Sainte-Marie témoigne : «*Quand il fallait aller aux Urgences, le personnel du CHU ne savait pas comment appréhender la personne en situation de handicap. Il y avait une non prise en compte du handicap, un manque de retour suite aux consultations et une impossibilité pour nous, professionnels ou*

familles qui accompagnions la personne, de rester avec elle pendant les consultations. Du côté des Urgences, il y avait un manque d'information sur les différentes situations de handicap. Par exemple, sur la gestion de l'attente, le personnel hospitalier n'avait pas conscience de ce que des délais trop importants pouvaient avoir comme effets sur des personnes en situation de handicap.»

Un projet co-construit et formalisé en 2012

Dans une démarche d'amélioration de l'accueil et de la prise en charge des personnes en situation de handicap aux Urgences mais aussi, plus globalement, de facilitation des démarches dans leurs parcours de soins, l'APAJH de La Réunion, sous l'impulsion de madame Roddier, s'est rapprochée du CHU et de Jasmine Payet, cadre supérieur de santé, en charge de coordonner les parcours des patients en intra-hospitalier et de développer la recherche en soins.

“ Quand il fallait aller aux Urgences, le personnel du CHU ne savait pas comment appréhender la personne en situation de handicap ”

De cette rencontre est né un partenariat durable, matérialisé par la signature d'une convention en 2012. Avec comme objectif principal de favoriser l'accueil adapté et la prise en compte dans les soins des personnes en situation de handicap, elle porte également sur une amélioration des

pratiques et la promotion d'actions culturelles à l'hôpital, pour tous publics. «*La culture, les loisirs ont une incidence sur le bien-être de la personne, sur sa santé au sens large. C'est pourquoi nous voulions intégrer cette notion dans la convention*», précise Dominique Goubert.

Cette convention a ensuite été étendue à 10 structures de soins publics et privés (centres hospitaliers, cliniques, HAD, Centres de santé mentale, etc.) afin de donner le choix du lieu de soins aux personnes en situation de handicap et à leurs proches.

Des actions concrètes pour une meilleure prise en charge des patients

Dans le cadre de ce partenariat, la création d'une fiche de liaison a été l'une des premières actions mises en place. Véritable outil de transmission d'informations entre l'APAJH et le CHU, elle contient les éléments essentiels pour assurer une prise en charge optimale du patient en situation de handicap. Au-delà des précisions sur son identité, le document fournit également des renseignements sur sa manière d'exprimer ses angoisses, ses éventuels troubles du comportement ainsi que les coordonnées de l'établissement et/ou de la famille. Cette fiche a été créée en s'inspirant du modèle réalisé par l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (APHP).

Jean-François Chrétien, cadre de santé au FAM de Sainte-Marie, explique : «*En plus de la fiche de liaison, nous avons créé un dossier de liaison, plus complet et utilisé en*

► *cas de besoin de soins plus poussés. Il présente notamment les habitudes de vie de la personne. Il permet également au CHU d'apporter des précisions sur le suivi du patient et sa sortie de l'hôpital du patient.* Cette fiche de liaison joue également un rôle important pour les aidants, les proches ou les professionnels qui accompagnent la personne : elle permet de prévenir des situations d'épuisement de l'accompagnateur professionnel ou familial à qui différents soignants demandent de répéter à chaque rendez-vous les mêmes informations concernant la personne en situation de handicap.

Ensemble, les partenaires du « prendre soin » de la personne en situation de handicap ont établi une procédure spécifique d'accueil et de prise en charge, de l'arrivée à la sortie des Urgences. *« Nous avons également comme objectif de permettre à l'accompagnant, que ce soit le professionnel ou la famille, de rester avec la personne au-delà de la salle d'attente des Urgences pour d'une part faciliter la compréhension de la situation par le personnel médical et d'autre part pour rassurer le patient. L'enjeu était de faire accepter la présence de l'accompagnateur médicosocial en tant que facilitateur pour l'expression de la douleur, la préparation, la compréhension. Aujourd'hui, c'est chose faite ! »*

Des formations pour le personnel du CHU, avec les personnes en situation de handicap

Autre constat à l'origine du partenariat : le manque de formation et de connaissance du handicap du personnel hospitalier. *« Nous sommes intervenus pour former le personnel du sanitaire au monde du handicap. Une équipe de professionnels de l'APAJH est allée dans différents services du CHU pour parler du handicap, expliquer comment aborder la prise en charge à l'hôpital d'une personne en situation de handicap. Cela paraît basique mais certains professionnels du CHU ne savaient pas qu'on pouvait parler « normalement » à un patient en situation de handicap,*

qu'il pouvait comprendre ce qu'on lui disait », poursuit Dominique Goubert. « Les personnes en situation de handicap et leurs familles étaient actrices de cette démarche. Elles participaient aux séances de sensibilisation, témoignaient de ce qu'elles avaient pu vivre, des difficultés rencontrées lors de passage aux Urgences. Les équipes des Urgences sont aussi venues dans nos établissements pour s'imprégner de ce que nous faisons. Cela permet de changer le regard sur le handicap : le patient n'est plus un corps-objet à soigner mais une personne dans sa globalité. Ce n'est plus le handicap qui prend le dessus sur la personne ».



Un partenariat qui fait des émules

Si à l'origine, le partenariat était porté par l'APAJH et le CHU, progressivement, d'autres associations, établissements hospitaliers et acteurs du médico-social et du social se sont greffés au projet. En 2014, une association d'Hospitalisation à domicile (HAD) de La Réunion, le Centre hospitalier Gabriel Martin, l'établissement public de santé mentale de La Réunion, le Groupe Hospitalier Est Réunion, ainsi que les groupes Flamboyants et Clinifutur ont également signé la convention de partenariat avec l'APAJH de La Réunion.

Le bilan, 5 ans après la naissance du partenariat est très positif : *« il y a une meilleure prise en compte de la personne grâce à une meilleure articulation avec les Urgences. L'information circule mieux. L'accueil des personnes est facilité, avec notamment la présence d'un accompagnant lorsque cela est justifié. Les temps d'attente sont moins longs également, le personnel vient vous voir plus rapidement et s'adresse directement à la personne. La fiche de liaison rassure les équipes des Urgences. Il y a aussi une amélioration sur les retours après hospitalisation. Avant nous n'étions pas systématiquement prévenus qu'un résident allait revenir de l'hôpital.*

Maintenant, il y a beaucoup plus de collaboration ».

« Cette convention ne vivra pas s'il n'y a pas de l'humain, des personnes qui partagent les mêmes valeurs et le même objectif d'améliorer l'accès aux soins des personnes en situation de handicap pour leur permettre d'avoir les mêmes droits que n'importe quel autre citoyen. Comme on dit en créole « Nou lé pa plis, nou lé pa mwin », conclut Dominique Goubert. ■*

* « Nous ne sommes pas plus, nous ne sommes pas moins »



Accès aux sports et loisirs |

Le tandem handikite a trouvé sa place à l'APAJH Guyane

Trop souvent, les personnes en situation de handicap sont exclues des loisirs et de la pratique d'un sport, en compétition ou au quotidien. Loin d'être anecdotique, la pratique d'une activité sportive contribue au bien-être. C'est pourquoi, en partenariat avec l'association Guyakite, l'APAJH Guyane donne l'opportunité aux personnes qu'elle accompagne de pratiquer le kitesurf.

Sport de glisse, le kitesurf se pratique avec un cerf-volant pour tracter le sportif sur l'eau mais aussi dans les airs pour les plus confirmés. En Guyane, l'APAJH a établi un partenariat avec l'association Guyakite pour permettre aux personnes en situation de handicap de pratiquer, elles aussi, ce sport.

Un long processus avant de se jeter à l'eau

Le 3 octobre, Keyssy Jean, âgée de 9 ans et accompagnée par l'APAJH, a été la première à se jeter à l'eau et à tester le handikite, en présence de sa famille et des ergothérapeutes de l'APAJH Guyane. Ravie par cette expérience qui lui a permis de se dresser sur l'eau et d'être en symbiose avec la nature, la jeune fille s'est laissée aller et a ri durant toute la séance.

Cette journée était l'accomplissement d'une longue démarche initiée par Yann Déjour, moniteur professionnel de kitesurf. Précurseur au niveau mondial du handikite, il a souhaité ouvrir cette pratique sportive aux enfants en situation de handicap et s'est rapproché de l'APAJH Guyane : le partenariat entre cette dernière et Guyakite était né.

Ensuite, une liste d'enfants médicalement aptes à la participation a été élaborée par l'ensemble des services de l'APAJH Guyane afin de faire bénéficier de cette activité le plus d'enfants possible.

Pour rassurer les proches des enfants, une présentation du projet a été réalisée, puis des tests, en deux temps, ont été menés à l'Institut médico-éducatif (IME) Yepi Kaz : d'abord un test de suspension avec harnais puis l'observation du comportement des enfants en balnéothérapie qui reconstitue les conditions du kite-surf.

Une autre façon d'accompagner les enfants en situation de handicap

Plus encore qu'un loisir, ce partenariat s'inscrit dans l'accompagnement sur-mesure des enfants en situation de handicap. En effet, de nombreux enfants en situation de polyhandicap souffrent de patholo-

gies spécifiques : troubles orthopédiques, rétractions musculo-tendineuses ou limitations articulaires. Or, la pratique du tandem-kite sollicite les muscles du rachis des membres supérieurs et inférieurs ainsi que les abdominaux, tout en gardant un mouvement naturel qui permet d'agir en faveur de la souplesse et de l'étirement.

Derrière ce partenariat, une volonté commune

La convention signée entre Guyakite et l'APAJH Guyane révèle une volonté commune : celle de permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder aux sports et aux loisirs. Elle inscrit la pratique sportive au cœur d'un accompagnement cousu-main. Alliant énergie physique, équilibre et vitesse, le Kitesurf permet à l'enfant de s'adapter à un nouvel environnement et de se mouvoir tout en s'amusant en pleine nature. ■

Handi Surf, une association présente aussi en outre-mer

Récompensé par le trophée « Sport » lors des Trophées APAJH 2017, l'association nationale Handi Surf a pour objectif de permettre la pratique du surf par tous, en situation de handicap, avec une pathologie chronique, ou non. A travers une méthode et un label, elle fédère des clubs partout, en métropole et en outre-mer.

Planches de surf et de paddle sont accessibles aux personnes en situation de handicap en Guadeloupe, Martinique et à La Réunion grâce à des ligues, clubs et des éducateurs qui se sont formés auprès de l'association Handi Surf.

Un label pour diffuser une méthode

La présence de clubs qui peuvent accompagner les personnes en situation de handicap partout en France, y compris en Outre-mer est permise grâce à l'élaboration d'une méthode portée par Handi Surf. Approche originale et inclusive unique en Europe, elle permet aux éducateurs qui le souhaitent de pouvoir accueillir et accompagner tous les publics, et tous les handicaps.

Afin d'étendre son expertise au plus grand nombre, l'association a également développé un label. Celui-ci s'obtient sur demande, et si la structure en question répond à des critères précis comme un processus de qualité qui répond au cahier des charges édité par l'association, le développement d'actions concrètes et pérennes pour sensibiliser au surf handicap, le suivi du cursus de formation proposé à destination des cadres techniques et des dirigeants de la structure et enfin un plan d'actions valable sur trois ans.

Une fois délivré, le label est valable pour une période de trois ans, et son renouvellement est conditionné à une évaluation des actions menées par la structure pour favoriser la pratique du surf, ou du paddle, pour tous.

Surfer sur des valeurs communes

Derrière cette méthodologie et ce label, c'est un véritable combat mené par l'association Handi Surf pour que ce sport de glisse soit accessible à tous les publics.

Le partage, le respect, la convivialité sont valorisés au sein de Handi Surf, qui puise également sa force dans un maillage national d'associations et de clubs qui forment un véritable réseau d'entraide pour développer et médiatiser la pratique du surf par tous.

Démarche éminemment inclusive, elle facilite la rencontre entre les personnes en situation de handicap ou non pour tisser des liens, mais aussi dans une logique d'accompagnement des personnes en situation de handicap : progrès observés dans l'autonomie et meilleure interaction sociale, notamment pour les enfants avec troubles du spectre autistique. ■

HANDI SURF, C'EST :

2 500 personnes initiées au surf par an

40% des bénéficiaires en inclusion dans les clubs

110 structures labellisées

200 éducateurs sportifs formés

OÙ SURFER AVEC HANDI SURF EN OUTRE-MER ?

- La Réunion
 - Ligue de surf
- Martinique
 - Ligue de surf
 - Surf club de la Caravelle
 - Crozon Surf Up
- Guadeloupe
 - Kim Veteau Surf Academy
 - ABC Surf Club
 - Poyo Surf Club
 - Club d'Armand Parole au Moule



L'APAJH Guyane s'est associé à Guyakite pour permettre à des personnes en situation de polyhandicap de pratiquer le Kitesurf.

42^{ème} Congrès de la Fédération APAJH |

Engagement et vigilance pour les personnes en situation de handicap

Les 21, 22 et 23 juin se tenait le 42^{ème} Congrès de l'APAJH à Narbonne (Aude). Projet associatif 2018-2023 et Société inclusive ont reçu l'unanimité du vote des délégués mandatés.

Pour son 42^e Congrès, l'APAJH s'est réunie à Narbonne, dans l'Aude. Au programme chargé des congressistes, au-delà des rapports d'activité, financier, moral et de la motion d'orientation, l'étude puis le vote de deux textes : le Projet associatif 2018-2023 et le texte « Société inclusive | L'APAJH s'engage pour un parcours réellement inclusif ». Tous deux ont été adoptés à l'unanimité.

Deux textes inscrivent l'APAJH dans l'évolution de l'accompagnement des personnes en situation de handicap

Le Projet associatif 2018-2023, discuté et amendé lors des ateliers du congrès APAJH, sera porté par les associations APAJH pour les cinq prochaines années. Il dépasse le précédent Projet associatif pour un accompagnement toujours plus cousu-main prenant encore davantage en considération la parole, les attentes et besoins des personnes en situation de handicap. Ce texte ancre l'action de l'APAJH dans son environnement social et politique et introduit également deux points importants : l'expertise des personnes et des proches aidants et la notion de pair-aidance.

La société inclusive a également été au cœur des débats, avec un texte qui a vocation à devenir une plateforme de revendications APAJH pour un réel parcours inclusif. Être des citoyens à part entière c'est exercer ses choix de vie et bénéficier des adaptations et des accompagnements spécialisés rendant la société universellement accessible.

L'APAJH reste vigilante face aux décisions du gouvernement

Sophie Cluzel, Secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargée des Personnes handicapées a répondu à l'invitation de l'APAJH et était présente le vendredi 22 juin. A la tribune, elle a rappelé les premières

comme le rattachement du Secrétariat d'Etat à Matignon, il a insisté sur les reculs pour les plus faibles, y compris les personnes en situation de handicap : « *Nous avons entendu les améliorations prévues sur l'AAH, mais à cette heure, rien. Une personne en situation de handicap est bien souvent pauvre, trop souvent pauvre* ». Mais aussi la loi ELAN et son article



Sophie Cluzel, Secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargée des Personnes handicapées, et Jean-Louis Garcia, président de la Fédération APAJH lors du Congrès de Narbonne en juin 2018

mesures prises par le gouvernement pour les personnes en situation de handicap et a insisté sur la nécessité de travailler en commun avec les associations : « *J'ai besoin de vous, représentants de la société pour convaincre [...] Oui notre travail est complémentaire et indispensable pour relayer notre vision qu'une société inclusive n'est pas hors de portée* ».

Jean-Louis Garcia, président de la Fédération APAJH, l'avait accueillie à travers un discours comme un bilan de la première année de mandat d'Emmanuel Macron et de son gouvernement. S'il a salué quelques avancées,

18 « *un mauvais coup, un recul historique, une régression sociale majeure* ». Jean-Louis Garcia a également regretté le peu de concertation entre le gouvernement et les associations représentatives des personnes en situation de handicap, et a tenu à rappeler que « l'expertise [de l'APAJH] est à disposition » de la ministre, et que ce travail de concert était nécessaire pour « *garantir la juste place* » des personnes en situation de handicap : « *Alors ensemble, et ce ne peut être qu'ensemble, faisons évoluer toute notre société afin d'aller réellement vers la société inclusive* ». ■



Sondage APAJH de rentrée | Harris Interactive

Scolarisation et handicap, quelle réelle perception des parents ?

L'une des avancées essentielles de la loi handicap du 11 février 2005 est la reconnaissance du statut d'élève pour le jeune en situation de handicap. Cette loi donne pleinement sa valeur au droit à l'Éducation et notamment à la scolarisation et à la formation. Elle affirme que, sur le principe, il n'y a pas de différence entre enfant « ordinaire » et enfant en situation de handicap, et a pour ambition de permettre à la famille de faire ses choix et à l'élève de suivre un parcours qui correspond à ses aspirations et ses capacités, avec des objectifs d'apprentissages clairement

définis. Qu'en est-il réellement de la perception de la société ?

Le fameux « changement de regard » concernant le handicap est une réalité qui a parfois du mal à se matérialiser sur les bancs de l'école (de la maternelle au lycée), puis dans l'accès aux études supérieures.

L'APAJH a souhaité interroger les parents d'enfants de 3 à 15 ans pour prendre le pouls de la perception de la scolarisation des élèves en situation de handicap, leurs opinions et attentes en matière d'accom-

pagnement. Voici les résultats de l'enquête menée par Harris Interactive pour l'APAJH du 20 au 24 août 2018 auprès d'un échantillon de parents*.

Pour en savoir plus : sohdev.org

** Enquête réalisée en ligne du 20 au 24 août 2018. Échantillon de 686 parents d'enfants âgés de 3 à 15 ans, issu d'un échantillon national représentatif de 2 000 Français âgés de 25 ans à 65 ans. Méthode des quotas et redressement appliqués aux variables suivantes : sexe, âge, catégorie socioprofessionnelle et région de l'interviewé(e).*

Une ouverture manifeste des parents

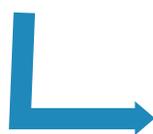
- *La scolarisation des élèves en situation de handicap, un sujet important pour les parents d'élèves*

63% des parents d'élèves se disent intéressés par le sujet de la scolarisation des enfants en situation de handicap



59%

des parents ne se sentent pas suffisamment informés sur le sujet



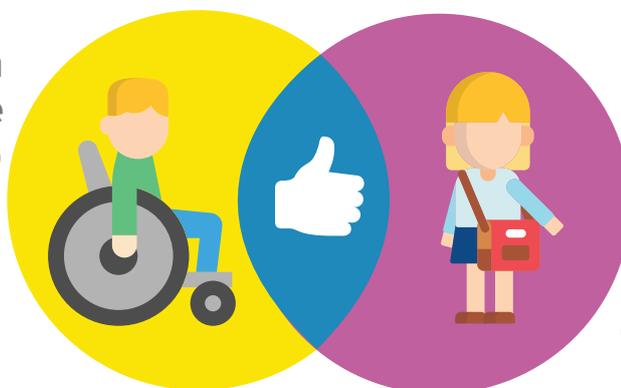
74%

d'entre eux souhaiteraient l'être davantage



- *La mixité des classes, un bon moyen de favoriser l'enrichissement mutuel à la fois ...*

87%
pour les élèves en situation de handicap



90%

pour les autres élèves

Des difficultés persistantes au sein des classes



77%

des parents estiment que les élèves en situation de handicap sont aujourd'hui mieux accueillis dans les classes qu'il y a 10 ans



Cependant, ils notent encore de nombreuses difficultés :

- *Des établissements scolaires, selon les parents, encore trop mal préparés à l'accueil des élèves en situation de handicap*



72%

Déficiences intellectuelles - handicap psychique



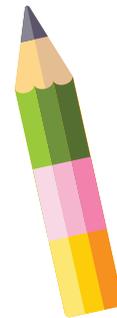
69%

Handicaps sensoriels



63%

Handicap moteur



- *Des élèves en situation de handicap encore trop mal intégrés dans les classes selon les parents et une intégration qui décline avec l'âge*



53%
mal intégrés
en maternelle



65%
mal intégrés à
l'école élémentaire



76%
mal intégrés
au collège

■ Les parents, soutiens pour les élèves en situation de handicap

86%

se montrent favorables à la scolarisation de davantage d'élèves en situation de handicap dans la classe de leur enfant

...Même si certaines craintes persistent :

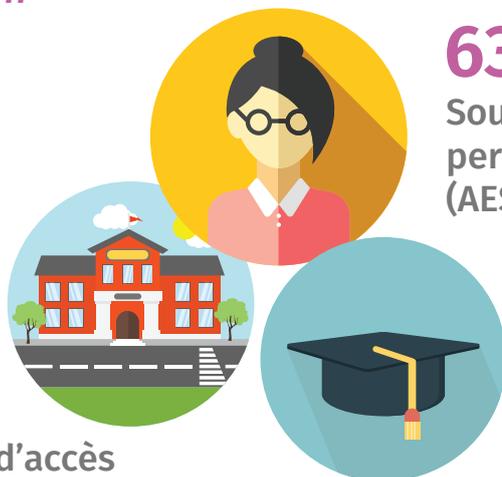
30%

craignent que la présence de ces enfants ralentisse le rythme de la classe

■ Une attente d'investissements pour permettre une meilleure scolarisation

53%

De meilleures infrastructures d'accès



63%

Souhaitent davantage de personnel accompagnant (AESH)

50%

Des équipes éducatives mieux formées

■ Le rôle pivot des pouvoirs publics dans la mise en place d'une meilleure scolarisation des enfants en situation de handicap

Pour une école inclusive, les parents comptent avant tout sur :



63%

L'Etat / l'Education nationale



48%

Les équipes éducatives



34%

Les directeurs d'établissements



42^{ème} Congrès de la Fédération APAJH | Un Projet associatif APAJH 2018-2023 exigeant

Sur chaque territoire, les militants bénévoles de l'APAJH et les professionnels qui accompagnent près de 32 000 personnes en situation de handicap sont mobilisés afin d'édifier cette société plus juste qui s'adapte aux besoins de tous et laisse sa place à chacun.

Depuis le congrès de juin 2018, l'APAJH s'est dotée d'un nouveau projet associatif permettant de capitaliser sur les travaux des fondateurs en intégrant de nouvelles notions. Ce Projet associatif enracine l'action de l'APAJH dans son environnement social et politique.

Retrouvez les versions en facile à lire et à comprendre, en Langue des Signes Française et Langue française Parlée Complétée sur :

www.projetasso2018.apajh.org ■

Vie associative APAJH

Appel à candidatures | Renouvellement des instances

L'assemblée générale de la Fédération APAJH de juin 2019 renouvellera une partie du Conseil d'administration, du Conseil de vigilance et la Commission de contrôle. Les adhérents présentant leur candidature doivent transiter par l'association fédérée APAJH puis parvenir au siège de la Fédération pour le 21 avril 2019 au plus tard.

Les indications d'ordre pratique et les formulaires sont à la disposition des adhérents candidats auprès de la Fédération APAJH (federation@apajh.asso.fr) et/ou de votre association fédérée APAJH.

42^{ème} Congrès de la Fédération APAJH |

#SOCIETE INCLUSIVE

« Etre en situation de handicap au sein d'une société plus juste qui s'adapte aux attentes et besoins de tous et laisse sa place à chacun »



Nos revendications pour un réel parcours inclusif

L'APAJH, principale association tout handicap, considère que le handicap relève de la société tout entière, et inscrit ses combats dans le projet d'une société du vivre-ensemble, fondée sur les valeurs de la République.

« Etre des citoyens à part entière », cela signifie pour les personnes en situation de handicap exercer ses choix de vie et bénéficier des adaptations et des accompagnements spécialisés rendant la société universellement accessible.

Construire collectivement

Le texte intitulé « Société inclusive | Nos revendications pour un réel parcours inclusif » a été élaboré de façon collaborative et enrichi durant plusieurs mois d'observations et propositions à l'occasion d'ateliers, ouverts à tous, qui se sont déroulés partout en France métropolitaine et outre-mer.

Ce texte exigeant a été voté à l'unanimité lors du 42^e Congrès de la Fédération APAJH. Les revendications pour une société inclusive engagent les militants et collaborateurs de l'APAJH mais s'adressent à tous.

Essaimer

Au-delà de l'APAJH, les revendications sont mises à disposition de tous pour inspirer toute personne souhaitant participer à la construction de cette société inclusive.

Cela fixe un cap commun et impose de rester vigilant pour que, partout, les personnes

en situation de handicap jouent, étudient, se logent, se soignent, travaillent, pratiquent une activité sportive ou de loisirs, aiment et tout simplement puissent vivre dans une société véritablement inclusive.

Ce texte a été construit grâce à l'intelligence collective des personnes en situation de handicap et de leur famille, des bénévoles et collaborateurs APAJH, mais aussi grâce à tous ceux dont l'ambition est de rendre réelle la société inclusive... c'est également avec le concours de tous que nous pourrons matérialiser et ancrer chaque avancée.



www.societe-inclusive.org

Ce site accessible tout handicap permet de découvrir le plus simplement possible les revendications portées par le texte Société inclusive. Sur cette plateforme web, le texte Société inclusive est disponible en versions langue des signes française (LSF), langue française parlée complétée (LIPC), en facile à lire et à comprendre et en braille. La navigation est conçue pour répondre aux exigences drastiques d'un site totalement accessible. Il s'agit aussi de donner la parole à tous ceux qui souhaitent contribuer à la construction d'une société véritablement inclusive.

Un espace ressources et un territoire pour faire naître des idées

Chaque échange quel qu'il soit permet de nourrir la réflexion individuelle et collective. Le partage et la collaboration sont nécessaires pour construire une société inclusive, plus juste, qui s'adapte aux attentes et aux besoins de toutes et tous, et laisse sa place à chacun.

De l'utopie aux actions concrètes, l'APAJH vous propose un espace partagé pour contribuer à la réflexion, témoigner, diffuser vos pratiques et expériences afin de rendre réel l'accès à tout, pour tous, avec tous !

« Les revendications pour un réel parcours inclusif appartiennent désormais à tous ceux qui partagent l'ambition de l'APAJH », explique Jean-Louis Garcia, président de la Fédération APAJH.

Un module de vote en ligne

Et vous, quelles sont les revendications qui vous semblent les plus importantes ? Ecole inclusive, accès aux études supérieures et à la formation, vie professionnelle, logement inclusif, avancée en âge, expertise et soutien des proches aidants, adaptation et évolution des structures et des services, parole et expertise des personnes en situation de handicap... Les cinq revendications les plus choisies sont mises en avant sur le site.

Nous vous donnons rendez-vous en ligne pour découvrir les revendications et partager votre vision de la société inclusive : www.societe-inclusive.org ■



ADOPTION DE LA LOI ELAN : MARCHANDAGE DES DROITS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET RECUIL SOCIAL HISTORIQUE !

Après son adoption en première lecture par l'Assemblée nationale, le projet de loi Elan a été ensuite amendé par le Sénat, qui modifiait le pourcentage de logements neufs accessibles construits par an, passant ainsi de 10% à 30%. De fait, le texte a ensuite été

renvoyé en commission mixte paritaire pour aboutir sur une version commune, et notamment sur l'article et la part de logements neufs accessibles. La poire a été coupée en deux, puisque les sept députés et les sept sénateurs se sont entendus sur... 20%.



Les personnes en situation de handicap, les bénévoles associatifs et les professionnels du secteur, véritables acteurs de l'inclusion |

Colloque Adaptation et évolution de l'offre médico-sociale

Le 2 octobre à Toulouse, en présence d'intervenants venus du monde entier et d'officiels du secteur médico-social et de la région Occitanie, 350 personnes ont pris part à une journée de réflexion collective et d'échanges : personnes en situation de handicap et leurs proches, professionnels du secteur médico-social, militants de tous horizons etc.

En ouverture, Jean-Louis Garcia a rappelé l'ambition de ce colloque et ce que recouvrait le titre, Adaptation et évolution de l'offre médico-sociale : « Quand le législateur a posé les lois du 30 juin 1975, une parlait d'intégration et une listait les établissements possibles à installer dans notre pays. Les mouvements parents, non parents, ont pensé à créer des établissements. Ces établissements, aujourd'hui, existent et on ne peut pas faire comme s'ils n'existaient pas, comme le font certains tribuns. Un mouvement comme le nôtre a une volonté affirmée de les faire évoluer, les faire se transformer, dans l'intérêt et au service des attentes des personnes que nous accompagnons ».

La notion de capabilité

Avant de commencer les deux tables-rondes, Jean Dansereau, ancien directeur général d'un centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme (Québec), a présenté la notion de « capabilité », venue tout droit du Québec.

« Quand on parle d'inclusion, le premier réflexe est de penser aux personnes en situation de handicap. Le problème, c'est que le jour où nos préoccupations, nos besoins personnels sont autres, où les exigences, que ce soit de l'économie ou autre sont omniprésentes, [ils seront] les premiers éléments évacués [...] . L'enjeu c'est justement de trouver comment répondre à la vulnérabilité qui est inhérente à notre condition que l'on partage tous. Reconnaître que l'on partage essentiellement les mêmes intérêts pour créer une société plus juste et une société où chacun trouve sa place. Les capacités touchent cet enjeu-là ».

Table ronde 1 | Le projet de vie, moteur de l'action

Lors d'une première table-ronde, les intervenants ont parlé de société inclusive, de recueil des souhaits et attentes des personnes, d'auto-détermination, de pair-aidance et d'accessibilité universelle. ■



Lahcen Er Rajaoui

Président de l'association Nous Aussi, association française des personnes handicapées intellectuelles

« Pour nous, l'autonomie, c'est vivre ensemble, c'est le respect mutuel. L'autodétermination, c'est être autonome, mais cela ne veut pas dire qu'on n'a besoin d'aucune aide, c'est se faire aider quand on le décide et quand on en a vraiment besoin ».





Jean-Luc Charlot

Directeur de l'association Fabrik Autonomie Habitat.

« La notion de chez soi est une notion prépondérante [...] C'est beaucoup plus que se loger. On parle de notion d'habiter, pour que chacun soit chez soi, dans la cité[...] Que chacune des personnes puisse vivre chez elle, dans la cité. C'est le nom de l'habitat inclusif pour moi [...] Ce n'est pas un idéal ou une utopie. Pouvoir choisir où on habite, comment on habite et avec qui, c'est le minimum à exiger ».



Eve Gardien

Docteur en sociologie, maître de conférence à l'université Rennes 2

« Ce n'est pas parce que vous êtes un pair au sens objectif du terme, (...) que l'autre va vous reconnaître comme passant par la même épreuve que lui. C'est son point de vue subjectif. La relation de pair à pair s'inscrit dans une subjectivité réciproque ».



Albert Prévos

Vice-président du Conseil Français des Personnes Handicapées pour les Questions Européennes (CFHE)

«La convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées, définit l'accessibilité, la compensation, deux piliers de la loi du 11 février 2005, non plus comme des dispositifs d'aide, mais comme des droits. Cela change beaucoup de choses. Nous ne sommes plus dans des politiques sectorielles d'adaptation mais dans la conception d'une société de droits ouverte à tous».

Table-ronde 2 | Des professionnels prêts à relever le défi !

Les idées de réponse accompagnée pour tous, d'évolution des pratiques, de complémentarité de l'offre, de formation, de coopération et de coordination de parcours ont ensuite été traitées par les intervenants de la seconde table-ronde.



Jean Dansereau

Ancien directeur général d'un centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme au Québec.

« Il y avait d'abord à donner satisfaction aux parents par rapport aux soins dentaires de personnes avec un syndrome du spectre de l'autisme, qui développaient un comportement, ou un fonctionnement de terreur complète à l'idée même d'une intervention du dentiste... on a commencé à développer un programme à partir d'un jeune dont les parents étaient volontaires. On l'a observé pendant des heures à la maison, quand c'était le temps de la toilette, des activités de la vie quotidienne, auxquelles il répondait positivement ou négativement. Et à partir de ça, on a proposé une séquence qui l'amènerait à exécuter certaines activités autrement (...) ».



Dr. Pierre Gobet

Professeur au sein de la Haute école de travail social et de la santé à Lausanne.

« [Le case management] est un outil d'intégration des prestations. Il répond à une difficulté à laquelle on a été confronté dès le début des années 70, la fragmentation

des prestations dans nos domaines, dans le domaine du social, le domaine de la santé, du médico-social. Cette fragmentation avait une raison, des raisons structurelles... Le case management est un dispositif complet d'accompagnement. [...] La personne accompagnée est un partenaire. Ça, c'est important. Nous ne fournissons pas seulement les prestations, nous ne sommes pas des guides. C'est à la personne accompagnée de donner la direction. Nous sommes plutôt des seconds actifs ».



Carole Peintre

Déléguée fédérale Fédération des Centres Régionaux d'études, d'actions et d'informations, en faveur des personnes en situation de vulnérabilité

« Penser dispositif intégré, c'est bien au-delà de la coopération. On est dans cette mutualisation maximum des moyens, des expertises. C'est s'appuyer sur les ressources de droit commun. Il y a le principe de co-responsabilité, de subsidiarité. La personne peut avoir des réponses dans le droit commun et c'est cette solution qu'on privilégie au maximum à qualité équivalente ».

En clôture de ces journées, Jean-Louis Garcia a déclaré : « Tout ce que nous faisons, tout ce qui est inventé pour les personnes en situation de handicap, ce n'est pas du communautarisme, ça sert à tout le monde. A chaque fois qu'on a inventé un dispositif pour faciliter la vie d'une personne en situation de handicap, ça a été utile à l'ensemble de la société. Ce n'est pas une charge, c'est un investissement intelligent. Merci à tous de votre contribution. Repartons fiers, ambitieux et combattifs, le champ du handicap en a bien besoin ! »



Trophées APAJH 2018 | Une soirée de tous les talents !

La 14^{ème} édition des Trophées APAJH s'est déroulée le 3 décembre 2018 au Carrousel du Louvre à Paris, en présence de Sophie Cluzel, secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées et de Charles Rozoy, conseiller technique de Roxana Maracineanu et champion paralympique. Cette année, les talents de tous horizons ont été mis à l'honneur lors d'une cérémonie mêlant musique, acrobaties urbaines, féerie et danse. Cinq trophées ont été remis à des initiatives citoyennes.

Trophée Accessibilité Universelle



Jean-Louis Garcia, Président de la Fédération APAJH, Emmanuelle Hamel, Responsable de l'Unité Personnes Agées et Populations Vulnérables à Santé Publique France et Sophie Cluzel, secrétaire d'Etat chargée des Personnes handicapées

Santé Publique France pour la publication en 2018 d'un guide pratique « Communiquer pour tous : Guide pour une information accessible ».

L'agence nationale de santé publique, depuis plusieurs années, s'attache à faciliter la compréhension de ses campagnes par le plus grand nombre et a établi une méthode qui s'adresse aux personnes en situation de handicap et, plus largement, aux personnes allophones qui ne savent pas lire, etc. Afin de permettre la diffusion d'informations accessibles à tous, Santé Publique France a édité « Communiquer pour tous : guide pour une information accessible » à destination des différents services publics et institutions qui peuvent s'en emparer pour produire des campagnes accessibles à tous.

<http://www.santepubliquefrance.fr/>

Trophée Ville citoyenne et service public

Nantes-Métropole pour la mise en œuvre d'une signalétique universelle et accessible dans les Etablissements Recevant du Public (ERP) de la Ville de Nantes et des 24 communes de Nantes-Métropole.

Nantes-Métropole mène des actions concrètes dans le domaine des transports, de l'aménagement de l'espace public, du cadre bâti, de l'accès à l'emploi et à l'information. Ces actions visent à encourager l'autonomie des personnes en situation de handicap et à garantir leur inclusion dans la société.

<http://www.nantesmetropole.fr/accueil-22419.kjsp>



Jean-Louis Garcia, Deza Nguembock, Présidente du jury, Jacques Garreau, Vice-Président de Nantes Métropole en charge du handicap et Marie-Anne Montchamp, Présidente de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie

Trophée Ecole et Culture



Marc Tranchat, Vice-Président de la MGEN, Judith Pennetier, Responsable de formation, Cédric Richard, Directeur de Signes et Formations, Jean-Philippe Mariette, Vice-Président de la MAIF et Jean-Louis Garcia

Signes & formations pour l'ouverture d'une formation au métier de WebDesigner en alternance alliant compétences métiers, expérience et construction de son projet professionnel, en respectant les particularités linguistiques, culturelles et pédagogiques du public en situation de handicap auditif.

Signes & formations met en place des parcours de formation pensés et réalisés en Langue des Signes Française pour que les personnes sourdes signant révèlent leur talent et réussissent leur vie professionnelle.

<http://www.signesetformations.com/>

Trophée Entreprise citoyenne

Le Reflet, un restaurant extraordinaire dont 6 employés sur 10 sont porteurs de trisomie, à Nantes.

L'idée du Reflet est de marquer les esprits par son modèle économique, le nombre d'employés en situation de handicap, la localisation du restaurant et la qualité de la restauration. L'objectif : démontrer que c'est possible et inciter chacun à s'interroger sur son rôle dans l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap.

<http://www.restaurantlereffet.fr/>



Jean-Louis Garcia, Emile, futur stagiaire au Reflet accompagné de sa mère (à gauche), Flore Lelievre, Présidente du Reflet, Sandrine Uzan, Directrice RSE du groupe CNP Assurances et Alain Masson, Responsable diversité et inclusion - Sodexo

Trophée Sport



Ludovic Chaboureau, Responsable national des associations - Société général, Brigitte PhamCuc, Conseillère municipale déléguée au développement du handicap et sport adapté, Jean-Louis Garcia et Charles Rozoy, Conseiller technique de Roxana Maracineanu et champion paralympique

La Ville de Vienne pour l'organisation d'une journée découverte du sport adapté : faire découvrir les différentes disciplines sportives pratiquées dans la ville à des personnes en situation de handicap intellectuel et favoriser la rencontre entre ce public et les clubs sportifs locaux pour inviter ces derniers à développer leurs offres en sport adapté.

vienne.fr

Evènement



Scouilla et K.I.M. beatboxers



Jongleurs Led de Fusion art



Mister O'

Trophées
APAJH
2018



La troupe de l'IME de l'APAJH Haute Vienne



Jérôme Anthony, animateur



Isabelle Aubret



Christophe Willem

Lio



Yann-Alrick Mortreuil et Emmanuelle Berne



Les L5



Jean-Louis Garcia, Président de la Fédération APAJH



Jean-Louis Garcia, Président de la Fédération APAJH et Sophie Cluzel, secrétaire d'Etat chargée des Personnes handicapées



La troupe 1, 2, 3 soleil (APAJH Sens)



Les Freerunners, Ben Cante et Johan Tannoir



Srikanta Barefoot



Nathan Waye

Comité Interministériel du Handicap |

Des annonces positives... en attendant des mises en œuvre concrètes

Jeudi 25 octobre, lors du Comité Interministériel du Handicap (CIH), le Premier ministre a annoncé des mesures qui devraient permettre l'accès à plus de droits pour les personnes en situation de handicap. L'APAJH salue des annonces positives pour les droits des personnes en situation de handicap mais attend des mises en œuvre concrètes.



Le Comité Interministériel du Handicap, créé par décret du 6 novembre 2009, est « chargé de définir, coordonner et évaluer les politiques conduites par l'Etat en direction des personnes handicapées ». Sous la présidence du Premier ministre, il réunit l'ensemble des membres du gouvernement concernés par cette politique.

Vers un retour à un droit de vote inaliénable

Dans le contexte de la réunion du CIH, Sophie Cluzel, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre avait livré la volonté du gouvernement de revenir sur l'article L5 du Code électoral pour permettre aux personnes sous tutelle et curatelle de disposer de leur droit de vote.

Aujourd'hui, 300 000 personnes en situation de handicap placées sous protection se voient refuser ce droit, pourtant inaliénable,

par décision d'un juge. Pour Jean-Louis Garcia, président de la Fédération APAJH, cette annonce est évidemment une bonne nouvelle : « Nous avons déjà salué le fait que le Président de la République lors du dernier Congrès réuni à Versailles avait souhaité le retour à un droit de vote inaliénable pour tous, y compris les personnes sous protection. Nous accueillons très favorablement cette annonce de réforme du Code électoral, car l'accès au vote est une part importante de l'accès à la pleine et entière citoyenneté que nous défendons, tout comme le droit de se marier et de divorcer sans décision du juge des tutelles ».

Des procédures administratives simplifiées

Plus largement, les ministres rassemblés autour d'Edouard Philippe ont présenté des mesures pour redonner leur « dignité » aux personnes en situation de handicap comme la facilitation de l'accès aux soins pour les personnes sous tutelle, mais surtout la simplification des démarches administratives pour la reconnaissance du handicap.

L'APAJH salue ces annonces qui s'inscrivent dans une démarche d'autodétermination des personnes en situation de handicap et plus largement dans la société inclusive, qui s'adapte aux attentes de chacun. Cependant, elle maintient sa volonté de remplir son rôle de vigie citoyenne. ■

Les 10 principales mesures du Comité Interministériel du Handicap 2018

1. Attribution à vie des principaux droits aux personnes dont le handicap n'est pas susceptible d'évoluer favorablement.
2. Droit de vote inaliénable des personnes majeures sous tutelle.
3. Droit de se marier, se pacser ou divorcer, sans recourir à l'autorisation judiciaire, pour les personnes majeures sous tutelle.
4. Garde d'enfants facilitée par un bonus inclusion handicap dans les crèches et la majoration du complément mode de garde pour les assistantes maternelles.
5. Attribution de l'allocation d'éducation de l'enfant en situation de handicap jusqu'aux 20 ans de l'enfant ou pour la durée des cycles scolaires.
6. Couverture santé améliorée par la refonte des dispositifs d'aide à la complémentaire santé.
7. Accès aux soins facilité par la révision de la liste des produits et prestations remboursables et la clarification des modalités de prise en charge des soins en ville et en établissements médico-sociaux.
8. Gratuité ou accès aux tarifs sociaux dans les transports publics pour les accompagnants des personnes handicapées.
9. Obligation d'installation d'un ascenseur dans les immeubles collectifs neufs dès le 3e étage.
10. Soutien renforcé aux nouvelles technologies au service de l'autonomie et de la communication des personnes*.

* Source : handicap.fr



Sabine et Frédérique ont été interviewées pour le journal de Saône-et-Loire sur la citoyenneté (Photos CZ - Journal de Saône-et-Loire).

Saône-et-Loire |

L'ESAT de Crissey à la Une pour parler de citoyenneté

Le journal de Saône-et-Loire a donné la parole aux travailleurs et professionnels de l'ESAT* de Crissey. Ensemble, ils ont discuté des nouvelles mesures gouvernementales concernant l'accès aux droits et à la citoyenneté des personnes en situation de handicap.

Les personnes [en situation de] handicap, ont des opinions. C'est normal. Les empêcher de voter c'est anormal », a déclaré Frédérique, accompagnée par l'ESAT de Crissey, aux reporters du Journal de Saône-et-Loire. « On est actif, [on n'est] pas que des handicapés. On participe à la vie, c'est donc normal de voter ».

En France, même si le suffrage politique est universel en vertu de la Constitution, l'exclusion du droit de vote est une réalité qui concerne notamment certaines personnes en situation de handicap. En effet, depuis la réforme de la protection juridique des majeurs de mars 2007, le juge des tutelles doit statuer sur le maintien ou la suppression de

droit de vote, mais aussi d'éligibilité de la personne protégée. Une « exception » française, totalement contraire à la convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées.

Jean-Baptiste, travailleur à l'ESAT a également été interviewé par le Journal de Saône-et-Loire : « Il est anormal d'interdire à certains handicapés de voter, c'était aussi le cas des femmes avant. Le droit, c'est pour tout le monde ».

Dix nouvelles mesures, premiers pas vers l'égalité d'accès à la citoyenneté

Le 25 octobre, le gouvernement a annoncé la mise en place dès 2019 de mesures concernant le droit de vote des personnes en situation de handicap mais également leur droit à se marier, se pacser, sans demander l'autorisation du juge. « Après plusieurs années de vie commune avec mon ami, j'ai fait la demande de me marier à mon curateur et il a dit oui », explique Sabine, elle aussi accompagnée par l'ESAT de Crissey,

dans le Journal de Saône-et-Loire. Même si Sabine a pu agir sans demander l'aval du juge de tutelle, elle était, juridiquement, privée de la liberté fondamentale de se marier.

Des actions « Citoyenneté » mises en place à l'ESAT

Pour accompagner les personnes en situation de handicap dans l'exercice de leur citoyenneté, l'ESAT de Crissey a mis en place plusieurs actions, comme l'explique Aurélie Girard, responsable médico-sociale à l'ESAT : « Nous avons créé une action de citoyenneté avec une aide aux démarches pour s'inscrire sur les listes électorales mais aussi pour repérer le bureau de vote qui n'est pas forcément en mairie... Nous organisons aussi en interne des élections dans des conditions réelles avec l'aide de la mairie de Crissey : urne, isolement, signature après vote. ■

* Etablissement et Service d'Aide par le Travail

Rhône, Seine-Maritime et Somme |
Unités d'enseignement élémentaire autisme

L'APAJH, acteur-pilote de l'expérimentation

La stratégie nationale pour l'autisme 2018-2022 a lancé le projet d'UEEA, les unités d'enseignement élémentaire autisme. Depuis la rentrée 2018, cinq UEEA sont expérimentées en France, dont 3 gérées par l'APAJH dans la Somme, le Rhône et la Seine-Maritime.

En 2014, le 3ème plan autisme avait créé les unités d'enseignement en maternelles autisme (UEMA). Ce dispositif médico-social permet à des enfants âgés de 3 à 6 ans de suivre un cursus adapté, au sein d'une école ordinaire. Dans la lignée des UEMA, la Stratégie nationale pour l'Autisme au sein des troubles du neuro-développement publiée par le secrétariat d'Etat chargé des personnes handicapées, lance une expérimentation visant les écoles élémentaires. A la rentrée 2018, ce sont donc 5 UEEA, unités d'enseignement élémentaire autisme, qui ont vu le jour.

Trois structures expérimentales portées par l'APAJH

Parmi ces structures expérimentales, trois sont gérées par l'APAJH à Amiens (Somme), Dieppe (Seine-Maritime) et à Vaux-en-Velin (Rhône). C'est l'école Louise Michel d'Amiens qui a, la première, ouvert les portes de son UEEA le 3 septembre. « Nous avons pu accueillir les élèves dès septembre car avec l'ARS des Hauts-de-France et l'inspection académique d'Amiens nous avons travaillé dans la continuité de l'UEMA en installant l'UEEA dans l'école élémentaire voisine, avec le même comité de pilotage. De notre côté, nous avons redéployé des postes en interne que nous avons remplacés par la suite », a expliqué Philippe Lorenzo, président de l'APAJH de la Somme, à Hospimedia.

L'unité a rapidement été au complet avec quatre enfants en provenance d'une UEMA, trois d'une Ulis (unité localisée pour l'inclusion

scolaire) et trois d'une classe ordinaire. A Dieppe, l'école Louis de Broglie a accueilli le 6 novembre ses sept premiers élèves dans des salles dédiées à l'UEEA. A Vaux-en-Velin, le 19 novembre, les élèves ont fait leur rentrée dans l'unité, après une semaine de formation commune à destination des parents et des professionnels de l'UEEA.

« Nous sommes à la fois dans un dispositif pérenne et expérimental, explique Martine Pirat-Cramet, directrice du pôle enfance du territoire rhodanien, pérenne car la classe qui va ouvrir est appelée à perdurer au même titre que les unités d'enseignement en maternelle autisme et nous avons pu recruter du personnel dédié en CDI, en l'occurrence un éducateur spécialisé et un accompagnant éducatif et social. Expérimental car avec les quatre autres UEEA qui ouvrent en 2018 nous allons participer, en fonction de ce que nous allons vivre en testant la formule « bêta », à l'élaboration du cahier des charges définitif de ces unités¹ ».

Des dispositifs complémentaires

« L'UEEA est vraiment le chaînon manquant pour des jeunes qui ont besoin d'un étayage éducatif plus important qu'en Ulis mais qui ne relèvent pas pour autant de l'Institut médico-éducatif. S'il n'est pas impossible que des enfants arrivent directement d'UEMA, il ne s'agit pas d'une « filière » et les enjeux éducatifs ne sont pas les mêmes. En UEMA, on construit la socialisation et souvent le plan de rééducation et on prépare les enfants qui le peuvent à l'inclusion en milieu ordinaire. Si le travail inclusif est toujours très prégnant en UEEA, le travail de rééducation est géré en externe par un Sessad² ou des professionnels libéraux », poursuit Martine Pirat-Cramet.

L'objectif commun visé par ces deux dispositifs est une scolarisation en milieu ordinaire.

Ils s'inscrivent par ailleurs dans le projet de construction d'une école pleinement inclusive et dans l'objectif plus général de la construction d'une société inclusive.

Les retours d'expérience des enfants, familles et professionnels de l'Education nationale et du secteur médico-social, acteurs des 5 UEEA, serviront de base à la généralisation du dispositif en 2019. ■

1. Extrait d'une interview accordée au magazine Hospimedia 07/11/2018 - Auteur : Emmanuelle Deleplace
2. Service d'éducation spéciale et de soins à domicile

La nécessaire inclusion dès le plus jeune âge, une revendication forte de l'APAJH

La Stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement rappelle qu'en 2015, sur les 45 000 enfants avec autisme repérés par les enquêtes annuelles de l'Éducation nationale, 32 000 sont scolarisés à l'école ordinaire et 12 000 en établissement médico-social. Un peu plus d'un tiers des enfants seulement sont scolarisés en maternelle à temps complet. Cette exclusion de l'école dès le plus jeune âge a également des répercussions sur la vie professionnelle et sociale des parents.

Dans le document Société inclusive - Nos revendications pour un réel parcours inclusif, la Fédération APAJH revendique notamment la nécessité de « penser et proposer des solutions d'accueil dès le très jeune âge, notamment pour permettre aux parents qui le souhaitent de poursuivre leur activité professionnelle ». La Fédération APAJH met en exergue le besoin d'accélérer la scolarisation à l'école de tous : externaliser toutes les unités d'enseignement dans les écoles, collèges, lycées, lycées professionnels, avec les accompagnements nécessaires ; multiplier les unités d'enseignement maternel pour les enfants présentant des troubles du spectre autistique.

Pyrénées-Orientales |

A Sorède, l'ESAT

Les Micocouliers ouvre sa boutique

La boutique Entre fil et bois de l'ESAT* Les Micocouliers a ouvert le 18 avril à Argelès-sur-Mer (Pyrénées Orientales), proposant des produits issus des ateliers Couture et Bois.

L'ESAT Les Micocouliers de Sorède, créé en 1981, s'est d'abord spécialisé dans le savoir-faire ancestral du travail du bois de micocoulier avec la fabrication du fouet catalan et de ses produits dérivés. Cette production constitue un des attraits touristiques de Sorède et l'établissement est devenu le conservatoire du patrimoine de cette tradition artisanale locale.

D'autres ateliers et services ont depuis été mis en place : création et entretien d'espaces paysagers, blanchisserie, atelier de conditionnement et de sous-traitance, pressing et couture.

Une boutique pour valoriser l'expertise de l'ESAT

Afin de mettre en avant le savoir-faire des ateliers Bois et Couture et de vendre les produits réalisés par les travailleurs, l'ESAT a ouvert une boutique à Argelès-sur-Mer, à côté du pressing déjà géré par l'APAJH. Pour trouver le nom du magasin, l'établissement a fait appel à la créativité des travailleurs et des professionnels des différents établissements de Sorède et d'Argelès, via une boîte à idées. C'est l'enseigne « Entre fil et bois » qui a été retenue.

« Entre fil et bois propose des articles équestres, fabriqués à Sorède et des articles en toile fabriqués par l'atelier Couture à Argelès, juste derrière la boutique », explique Peggy Tanchon, monitrice de l'atelier Couture. Cravaches, sacs, pochettes, vanity, objets de décoration en bois, etc. sont proposés à la vente pour des clients particuliers, des centres équestres ainsi que des grandes marques de luxe.

« Avec les 5 travailleurs de l'atelier Couture, nous commandons des tissus, coton et lin, auprès d'une manufacture de textile locale et artisanale. Nous choisissons ensemble les modèles, les tissus. Chaque travailleur a une opération spécifique : découpe, contrôle de la qualité, conception, etc. ».

En boutique, c'est Michel Marc, travailleur à l'ESAT, qui accueille les clients, avec le soutien ponctuel d'Yvette De Mozas et Jeanne Mercader. « Depuis l'ouverture, tout se passe très bien. Les travailleurs se sont appropriés les lieux. Ils décident de la disposition des meubles, des étagères et des produits. Les retours des clients sont très positifs. Ils trouvent les produits beaux et de qualité. Les travailleurs sont fiers car leurs réalisations sont tout de suite mises en vente et leurs compétences reconnues », poursuit Peggy Tanchon. ■

1. Etablissement et service d'aide par le travail

Vous êtes de passage dans les Pyrénées Orientales ? Rendez-vous Avenue de l'Hurth à Sorède . La boutique Entre fil et bois est ouverte du lundi au vendredi !



Les prestigieux Green Awards récompensent l'ESAT

Chaque année, les Green Awards récompensent des actions et bonnes pratiques mises en place pour préserver notre environnement, répondre au défi du changement climatique et assurer le bien-être des générations futures.

Pour la 7ème édition, une vidéo réalisée par la marque de luxe Hermès a été primée. Elle montre le savoir-faire de l'ESAT de Sorède dans le travail du bois de micocoulier.

C'est avec une grande émotion que l'APAJH a appris le décès de Philippe Charamel, directeur de l'ESAT de Sorède, jeudi 27 septembre. Depuis son arrivée à l'ESAT, Philippe Charamel a mené de front de nombreux projets pour faire rayonner le savoir-faire des travailleurs. Il avait partagé sa fierté et son émotion suite à la récompense des Green Awards reçue par l'ESAT et le Groupe Hermès, partenaire de longue date de l'établissement.

Toutes nos pensées vont vers sa famille et les équipes de Sorède.

APAJH Haute-Vienne |

L'IME de Lascaux construit sa Grande Demeure

Le 3 décembre, 15 jeunes de l'Institut médico-éducatif de Lascaux (Haute-Vienne) et leurs trois accompagnateurs sont montés sur la scène des Trophées APAJH pour interpréter la chorégraphie « La Grande Demeure », imaginée par l'artiste Claude Brumachon.

Pendant plusieurs mois, les enfants et adolescents de l'Institut médico-éducatif de Lascaux, à Saint-Laurent-les-Eglises en Haute-Vienne ont collaboré avec le chorégraphe Claude Brumachon autour d'un projet de danse contemporaine intitulé « La Grande Demeure ».

Lors des premières séances, l'artiste a proposé aux jeunes de participer à des jeux afin de favoriser le lâcher-prise et d'aider chacun à s'exprimer, à bouger plus librement. Après quelques sessions de mise en confiance, un travail d'improvisation et d'écriture de danses s'est mis en place.

Une chorégraphie co-construite

Au fil des séances, la chorégraphie s'est dessinée. Les jeunes ont progressé dans l'acceptation de leur corps et ont fourni un important travail de mémorisation. Le 3 mai, au centre culturel Jean Moulin de Limoges, toute la troupe s'est produite sur scène devant un public conquis. Sept mois plus tard, c'est à Paris, sur la scène du Carrousel du Louvre pour les Trophées APAJH que les danseurs de l'IME et Claude Brumachon ont de nouveau présenté le résultat de leur travail.

Claude Brumachon, comment est né votre projet de collaboration artistique avec l'IME de l'APAJH Haute-Vienne ?

J'ai travaillé environ 20 ans sur des projets moteurs de l'APAJH Loire-Atlantique avec le président, Rémi Turpin. Quand il a su que je venais à Limoges, il a contacté Michel

Foussette, président de l'APAJH Haute-Vienne et nous a mis en relation. Puis l'idée de monter une collaboration s'est affinée.

Mais ce qui a été primordial, c'est «l'émulsion» avec le groupe de participants, sans quoi, le spectacle proposé n'aurait pas été aussi abouti.

Ensuite, il était indispensable d'avoir des danseurs qui permettaient de donner envie de bouger, d'être embarqué dans l'imaginaire.

« Tous ces jeunes ont eu une évolution très positive, à travers leur stature, le regard des autres, la notion de cohésion de groupe, le partage. Ce projet leur a permis d'être valorisés, de prendre confiance en eux, de trouver un moyen d'expression. »

Pouvez-vous nous présenter la chorégraphie « La Grande Demeure », sur laquelle les jeunes de l'IME ont dansé ?

Je suis parti sur l'idée d'un labyrinthe, d'une grande maison.

Pour les enfants, cela représente une image très forte et ludique. Le labyrinthe est déjà dans l'inconscient des gens.

Il fallait ensuite créer le labyrinthe au sol pour matérialiser cet imaginaire.

Les danseurs étaient divisés en 3 groupes : les Hippies, les Rockers, les Hipsters. Tous traversent cette Grande Demeure au gré des différents éléments naturels.

Des premières répétitions aux représentations publiques, comment avez-vous vu les enfants et adolescents de l'IME évoluer par rapport à la danse, aux mouvements du corps et à l'appropriation de l'espace ?

La danse est une clé très importante concernant la citoyenneté, la société. Elle est indispensable à l'épanouissement et participe à l'évolution positive de chacun.

Elle libère les inhibitions et contribue à l'équilibre entre la tête et le corps.

Tous ces jeunes ont eu une évolution très positive, à travers leur stature, le regard des autres, la notion de cohésion de groupe, le partage. Ce projet leur a permis d'être valorisés, de prendre confiance en eux, de trouver un moyen d'expression.

Par ce biais, certaines évolutions ont été très rapides.

Ce projet est un plus dans leur vie et tous rêvent qu'il continue à se développer. ■



Les jeunes de l'IME de Lascaux sur la scène des Trophées APAJH, le 3 décembre dernier.

Puy-de-Dôme |

L'humoriste Geoffrey Bugnot « dérape » à Pionsat

Le 4 décembre, les résidents du foyer d'accueil médicalisé et les patients du Centre de médecine physique et de réadaptation de Pionsat, dans le Puy-de-Dôme, ont accueilli l'humoriste Geoffrey Bugnot. Son one-man show caustique « Geoffrey dérape » porte un regard à la fois tendre et cynique sur le handicap et ses clichés.

Dès son entrée sur scène, Geoffrey Bugnot annonce la couleur : il ne sera pas tendre avec les personnes en situation de handicap. Auto-proclamé comme « condamné à la chaise électrique », Geoffrey Bugnot a été victime, à l'âge de 13 mois, d'un accident de la route qui le rend tétraplégique. Comme il l'explique dans son spectacle : « *Le bébé était cassé et mes parents n'avaient pris l'extension de garantie que pour les 12 premiers mois* ». Avec philosophie, il poursuit « *l'avantage d'être handicapé, c'est que je n'ai jamais été kidnappé* ».

Rire du handicap pour en finir avec les préjugés

Tout au long du spectacle, l'humoriste alterne avec justesse les moments de rire et d'émotion, sans jamais tomber dans le pathos ou le misérabilisme. « *Depuis toujours, ma famille et moi rions du handicap. Nous voulons « positiver », faire rire, donner le sourire aux gens. Cet humour caustique je l'ai développé en regardant des humoristes comme Guillaume Bats, qui a été l'un des premiers à se moquer de son propre handicap. Mais j'essaie aussi avec l'humour de faire passer des messages plus sérieux* », explique Geoffrey Bugnot.

Sur scène, il évoque également les clichés qui ont la peau dure, notamment dans le monde du cinéma : « *C'est facile de mettre un acteur valide dans un fauteuil, plutôt que de prendre un acteur handicapé [...], ce n'est pas demain la veille que l'on me proposera le rôle de James Bond* ». Autre prétexte

pour rire tout en contribuant à changer le regard sur le handicap, la manière dont, souvent, les personnes s'adressent à lui : « *Quand je suis accompagné, les gens ne s'adressent jamais à moi mais à la personne qui m'accompagne... et je ne vous parle pas de cette manière de m'appeler « Le Petit Geoffrey ! »* ».

Parmi le public, les éclats de rire se succèdent avec même un cours de portugais improvisé par un résident. « *On a beaucoup ri, c'est bien d'aborder le sujet de cette façon* », témoigne un spectateur.

Des scènes accessibles pour les artistes en situation de handicap

Après Pionsat, Geoffrey continuera sa tournée en région parisienne, à Bordeaux et à Bourg-en-Bresse. « *La difficulté qu'on rencontre le plus, c'est souvent l'accessibilité de la scène. Autant les salles sont en général accessibles mais pas les scènes ! Il y a encore un long chemin à faire mais je ne suis pas résigné. Toutes les scènes devraient être accessibles. Si une personne aveugle veut monter un spectacle, elle aura aussi besoin d'une scène adaptée* ».

Et comme il le résume bien à la fin de son spectacle : « *l'accessibilité, quand c'est pratique pour les handicapés, c'est pratique pour tout le monde* ». ■

Retrouvez l'actualité de Geoffrey sur sa page Facebook officielle



Geoffrey Bugnot, des études de commerce au festival d'Avignon !

Alors qu'il poursuit des études de commerce, Geoffrey découvre le théâtre. Par hasard et au fil des rencontres, il se lance dans le spectacle humoristique pour parler de son quotidien et de ses réflexions sur le handicap. Il écrit 100 % de ses spectacles et travaille la mise en scène avec l'artiste Mouss Zouheyri. En 2017 et 2018, il a participé au Festival Off d'Avignon.

Ardennes, Ile-de-France, Seine-Maritime |

Des spectacles sensoriels et adaptés avec les Sœurs Lampions

Depuis 2010, le duo « Les Sœurs Lampions » crée des spectacles sensoriels en Makaton, système de communication utilisant la Langue des signes, le langage oral et des pictogrammes. Composé d'une psychomotricienne-mime et d'une comédienne-clown, le binôme est intervenu dans des établissements APAJH dans les Ardennes, en Ile-de-France et en Seine-Maritime.

Sur scène, Jennifer et Catherine sont Persil et Kattioushka. L'une est clown, l'autre est mime. Pendant 40 minutes, elles emmènent le public dans leur univers, que ce soit celui du cirque avec le spectacle « Les Sœurs Lampions font leur cirque » ou des animaux extraordinaires avec « Le Bestiaire des Sœurs Lampions ».

« Notre duo est né du constat qu'il n'existait pas de spectacles adaptés pour personnes en situation de handicap. En tant que psychomotricienne, j'avais pu voir des comédiens venir dans des établissements, mais ils ne connaissaient pas bien leur public et leur mode de communication », explique Catherine, la mime du duo.

Un spectacle qui fait appel aux outils de la psychomotricité

Car c'est bien dans leur mode de communication avec le public que réside la particularité du travail des Sœurs Lampions « Nous proposons un spectacle adapté, qui permet le plus d'échanges possibles avec le public. Nous utilisons le système du Makaton, dans lequel il y a 3 modalités de communication : les pictogrammes, la Langue des signes et la parole. Dans le spectacle, je ne parle pas, j'utilise des pictogrammes et les principaux mots-clés sont signés. Nous détournons aussi les outils des psychomotriciens comme par exemple le

ruban, les ballons de baudruche, le sac de danse, etc. Ce sont des outils que les personnes en situation de handicap connaissent et ont l'habitude de manipuler ».

Pour des publics de tous les âges, les spectacles des Sœurs Lampions permettent de stimuler les différents canaux sensoriels : le toucher, l'odorat, la vue et l'ouïe. Le langage corporel est également présent au travers du mime et de la danse. « Le spectacle est adapté, on va au contact du public et les personnes sont invitées à nous rejoindre sur scène. Il n'y a pas deux spectacles identiques car nous nous adaptons en permanence à leurs réactions », poursuit Catherine.

Les Sœurs Lampions à l'APAJH

Dans les Ardennes, l'APAJH avait accueilli le spectacle des Sœurs Lampions à l'IME. « Canaux sensoriels, outils de psychomotricité, langage verbal ou corporel ont fait [de la salle] un lieu de communication et de vie partagé. Tout le monde a pu être acteur de la représentation. On a pu lire des émotions, des cris, des rires et de la participation active. Ce spectacle va bien dans le sens de l'accessibilité pour tous, valeur que nous défendons à chaque instant »,

témoigne Richard Depoix, chef de service éducatif à l'APAJH Ardennes.

Même son de cloche, à l'EEAP (Etablissements pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés) Tony Larue de Grand-Quevilly, en Seine-Maritime, où les Sœurs Lampions ont présenté leur spectacle sur le monde du cirque à l'occasion de la journée des fratries. « Cette journée permet de réunir les frères et sœurs des personnes accompagnées par l'EEAP. Le spectacle était l'occasion de vivre un moment convivial et de leur montrer de quoi leur frère ou leur sœur en situation de handicap était capable. Les Sœurs Lampions ont fait l'unanimité, leur spectacle alliait la magie, le rire et l'émotion. Le public était large avec des jeunes âgés de 6 à 20 ans, et tous ont apprécié », explique Sophie Macé, éducatrice.

« Les frères et sœurs étaient subjugués de voir leur frère, en situation de handicap, monter sur scène et participer au spectacle. C'était très émouvant, pour tout le monde : personnes en situation de handicap, les équipes, les familles et pour nous aussi ! », conclut Catherine. ■

Pour en savoir plus sur les Sœurs Lampions, rendez-vous sur le site internet : www.soeurslampions.com





© Patrick Lariven - Institut Dulcenaë

Dulcenaë, un salon de beauté inclusif | Bien-être et beauté, le pari de l'inclusion

Tout a été dit ou écrit sur cet institut de beauté optimiste et ouvert sur les singularités. Dès son ouverture, en juillet 2018 à Paris, Dulcenaë a interpellé les médias mode et beauté ainsi que tous ceux traquant la nouveauté. A l'initiative de ce concept, Laurent Gaudens, entrepreneur spécialisé dans le marketing digital, et son épouse Sophie.

Cette aventure d'entrepreneurs « dans l'air du temps » est avant tout celle d'un couple qui souhaite partager son expérience. C'est un lieu imaginé pour tous ceux qui ne trouvent pas leur place dans un institut classique, même de qualité. Brûlé à l'âge de 4 ans, Laurent a été touché sur plus de 60 % de son corps et a subi, depuis son plus jeune âge, plus d'une centaine d'interventions chirurgicales. Au cœur de son expérience, il découvre la difficulté d'être accompagné dans son parcours de vie, prend conscience de la pauvreté de l'offre de soins dédiée aux victimes de brûlures et réalise que le simple fait de sortir de chez soi est un combat permanent. L'idée d'un lieu pour toutes les beautés prend ainsi racine.

Un lieu qui s'adresse à tous

Chaque client pousse la porte de cet institut pour une bonne raison. Il y a les riverains et touristes du quartier des grands boulevards parisiens, les

personnes soucieuses des soins sans additifs, les lecteurs de la presse féminine voulant tester ou soutenir ce lieu inclusif, les personnes avec ou sans spécificités liées à une maladie chronique, un handicap... bref tout le monde ! Si l'esprit du lieu est la bienveillance, rien ne fait référence à un accueil spécialement pensé pour une population qui serait plus fragile qu'une autre. Au fond d'une jolie cour du IX^e arrondissement, si l'adresse est plutôt exclusive, l'intérêt de la localisation est d'être au cœur de la cité.

Etre attentif sans marquer les différences

Avant de passer entre les mains de l'esthéticienne, ou plutôt de l'une des socio-esthéticiennes, le client est d'abord accueilli au sein de la pièce du soin - lieu accessible - et est vraiment écouté afin de préciser les attentes, les allergies ou encore les contre-indications résultant d'un traitement. Le soin est ajusté si nécessaire, tant pour les

produits utilisés que pour leur application lors du soin. A l'institut Dulcenaë, les produits sont sans paraben, sans silicone, sans sulfate, sans huiles minérales et sans perturbateurs endocriniens. Cette attention particulière permet aux clients en traitement de chimiothérapie, les personnes brûlées ou encore celles ayant des problèmes de peau (eczéma, acné, psoriasis...) de trouver un soin adapté ainsi qu'un maquillage respectant la peau. C'est en cela que réside l'offre de soins et de beauté dite inclusive, qui en adaptant et personnalisant les services, s'adresse à tous et toutes. ■

Pour en savoir plus : www.dulcenaë.fr



La socio-esthétique demande une année de formation supplémentaire aux esthéticiennes, avec des modules d'oncologie, de connaissance du handicap ou encore de psychopathologie.

A lire, à voir

13^{ème} édition du Prix Handi-Livres |

8 ouvrages récompensés

Une sélection de 36 livres, répartis dans les 6 catégories en lice et une « Mention Spéciale » a été soumise au Jury du Prix Handi-livres, présidé par Axel Kahn et composé de journalistes, d'écrivains et de professionnels du handicap dont Jean-Louis Garcia, président de la Fédération APAJH. Le jury a décidé, en plus de ces six prix et de cette Mention Spéciale, de décerner un Coup de cœur du jury.



Meilleur Roman

Le parfum de l'hellébore
Cathy BONIDAN
Éditions La Martinière



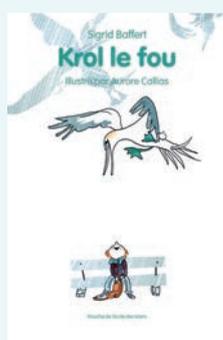
Meilleure Biographie

Les petites victoires
Yvon ROY
Éditions Rue de Sèvres



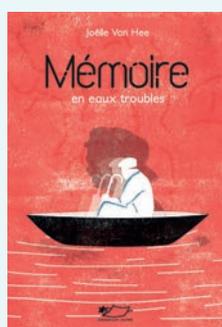
Meilleur Guide

Les aidants familiaux pour les nuls
Marina AL RUBAEE et Jean RUCH
Edi 8 First Editions



Meilleur Livre jeunesse
Enfant

Krol, le fou qui ne savait plus voler
Sigrid BAFFERT
et Aurore CALLIAS
Edition L'école des Loisirs



Meilleur Livre jeunesse
Adolescent

Mémoires en eaux troubles
Joëlle VAN HEE
Éditions du Jasmin



Meilleur Livre jeunesse
Adolescent

Sasha Loup, le petit garçon qui n'avait pas de larmes
Fred RUBY
Edition Semeur de trouble



Meilleur Livre adapté

Krol, le fou qui ne savait plus voler
Sigrid BAFFERT et Aurore CALLIAS
Edition L'école des Loisirs



Mention Spéciale

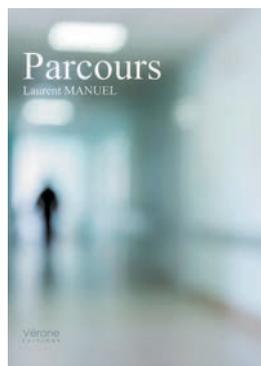
Le charme discret des petites roues
Paul SAMANOS
Éditions D'un monde à l'autre

La Revue APAJH vous propose une sélection d'ouvrages, autobiographiques ou romans, abordant le sujet du handicap et de l'inclusion.



Main blanche
Alain LANDY
Les éditions du net

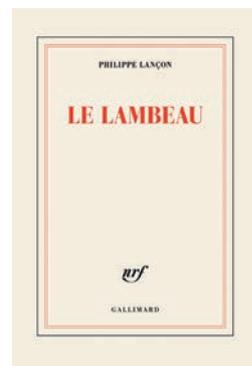
Daniel Lambert, un homme d'une cinquantaine d'années, a déjà derrière lui une longue vie ordinaire. Le drame qui va frapper à sa porte va l'emporter dans un tourbillon inattendu. Par les hasards de l'amour et de la mort, il va se retrouver en Guyane. Vous l'accompagnez dans la découverte de ce département d'une France équatoriale si singulière où il essayera de trouver, non sans difficulté, mille et une solutions pour mener au mieux ses différentes missions : en particulier l'inclusion d'élèves en situation de handicap.



Parcours
Laurent MANUEL
Véronne éditions

Treize ans après son accident de moto, Laurent MANUEL a décidé de narrer son incroyable récit de tétraplégique au sein d'une société pensée pour les personnes valides.

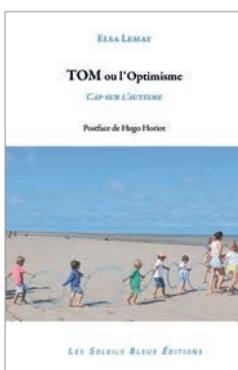
Au-delà de la description de la condition d'un homme emmuré dans un corps inerte, il s'attache à mettre en lumière les manquements du système de soins français qui ont jalonné son parcours.



Le lambeau
Philippe LANÇON
Les éditions du net

Crédit photo : C.Hélie/Gallimard

Philippe Lançon, rescapé de l'attentat qui a touché la rédaction de Charlie Hebdo le 7 janvier 2015, raconte l'attaque dont il a été victime et son difficile retour à une vie normale.



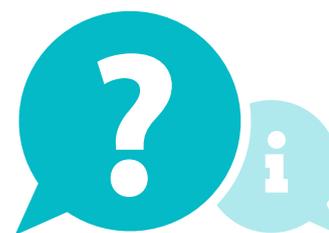
Tom ou l'Optimisme
Elsa LEMAY
Les soleils bleus éditions

Dans « Tom ou l'Optimisme », Elsa Lemay narre, dans un style dense et sobre, les 17 ans de solitude et de détresse d'une mère qui cherche, parfois en vain, les solutions pour faire face aux crises de Tom, son fils unique, avec troubles autistiques.



Florette rentre à l'école
Alexia QUERCY
Editions Publishroom

Florette rentre à l'école est le premier ouvrage de la collection Florette Coquille, qui permet de suivre le quotidien de Florette, petite fille avec trisomie 21. Véritable outil pédagogique et ludique pensé pour tous afin de changer les regards sur la différence, cette collection s'adresse aux enfants de 5 à 8 ans, avec trisomie 21 ou non, aux familles et jeunes parents, aux enseignants et professionnels travaillant auprès des enfants



**Vous aimez un livre,
un film, une exposition,
n'hésitez pas à faire part
de vos avis coups
de cœur à :**
communication@apajh.asso.fr



Abonnez-vous à la Revue de l'APAJH

Une revue pour parler du secteur médico-social,
du handicap et de société inclusive

A chaque numéro : un dossier thématique sur un grand enjeu de société, des partages d'expériences, des témoignages d'acteurs du monde du handicap, des informations pratiques



OUI, je m'abonne à La Revue de l'APAJH

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Email :

Ci-joint mon règlement de 16€ par chèque bancaire ou postal à l'ordre de la Revue APAJH

A retourner à : Fédération APAJH - Tour Maine Montparnasse
33, avenue du Maine - 29^{ème} étage
Boîte aux lettres n° 35 - 75755 Paris Cedex 15

Conformément à la Loi informatique et Liberté du 06.01.1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant dans notre fichier.



• Revue de la Fédération APAJH (Association pour Adultes et Jeunes Handicapés) •

Fondée en 1962 et reconnue d'utilité publique

■ DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Louis Garcia - Comité Editorial : Jean-Marie Aubespain | Noël Baekelandt | Jacques Biringer | Céline Diaz | Nolwenn Jamont | Sophie O'Mahony

■ RÉDACTION

Rédactrice en chef : Sophie O'Mahony - Graphiste/Maquettiste : Solen Ruaud - Couverture réalisée par : Solen Ruaud - Rédacteurs : Céline Diaz | Nolwenn Jamont | Thais Martin | Sophie O'Mahony | Laurène Valdoire - Documentaliste : Sylvain Bertrand - Photographies : Editions Stock | Editions Publish Room | C. Hélie / Gallimard | Patrice Lariven | Shutterstock | Solen Ruaud | Julien Trezeux - Coordonnées : 01 44 10 23 40 - federation@apajh.asso.fr | www.apajh.org - Routage : Atelier Protégé APAJH ESAT de Levallois-Perret - Imprimerie : ArtePrint - Utilisation de papier à la norme PEFC et Imprim'vert - Service abonnement : Fédération APAJH - Tour Maine Montparnasse - 33 avenue du Maine - 29^{ème} étage - Boîte aux lettres n°35 - 75755 Paris Cedex 15 - Remerciements : APAJH de La Réunion | APAJH Ile de Mayotte | APAJH Guyane | APAJH Guadeloupe | APAJH Martinique | Mohamed Abdou | Ericka Bareigts | Claude Brumachon | Geoffrey Bugnot | Edwige Chauveau | Jean-François Chrétien | Gilbert Congrè | Marido Chabernaud | Binta Doumbia | Laurent Gaudens | Dominique Goubert | Philippe Lorenzo | Martine Pirat-Cramet | Alain Niberon | Stéphane Pallard | Muriel Roddier | Pierre Roddier | Nicolas Roinsard | Jean-Marc Saint-Geours | Audrey Sophie | Peggy Tanchon | travailleurs de l'ESAT de Crissey | Les Sœurs Lampions.



L'APAJH propose chaque année des séjours pour adultes et enfants en situation de handicap

- **près de 100 destinations** en France et à l'étranger
- **des séjours sur mesure** selon l'autonomie et les envies de chacun

www.handicap-vacances.fr - 01 44 10 23 40



L'intelligence collective pour construire une Société Inclusive !

www.societe-inclusive.org



Chaque échange permet de nourrir la réflexion individuelle et collective.

Le partage et la collaboration sont nécessaires pour construire une société inclusive, plus juste, qui s'adapte aux attentes et aux besoins de toutes et tous, et laisse sa place à chacun. De l'utopie aux actions concrètes, l'APAJH vous propose un espace partagé pour contribuer à la réflexion, témoigner, diffuser vos pratiques et expériences afin de rendre réel l'accès à tout, pour tous, avec tous !



**Et vous, quelles sont les revendications
qui vous semblent les plus importantes ?**

Nous vous invitons à voter sur www.societe-inclusive.org

L'APAJH milite pour une citoyenneté pleine et entière des personnes en situation de handicap au cœur d'une société où l'ensemble des dispositifs sont accessibles à tous dans le respect des souhaits et attentes de chacun.

 **APAJH**
Fédération